

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020
Version	2018.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4d	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6d	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 8a	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 9a	43
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10iii.....	45
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	47
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10iii	48
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6	51
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.1	52
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.2.....	53
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7.....	54
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7	55
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / OS7.1	56
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	57
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	58
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	61
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	61

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	62
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	65
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	67
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	68
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	69
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM 73	
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	74
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	78
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	79
Fonds FEDER Région Sud Garantie.....	79
<i>Fonds FEDER Région Sud Garantie</i>	82
PACA INVESTISSEMENT	86
<i>Prises de participation</i>	88
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	92
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	94
10.1. Grands projets	94
10.2. Plans d'action communs.....	97
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	100
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	100
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	111
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	112
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	113
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	113
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	115
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	115
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	122
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	126
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	127
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements	

territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	127
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	127
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	128
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 128	
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	129
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	129
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	130
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	131
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	136
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	139
Documents.....	140
Résultats de la dernière validation	141

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Les défis et efforts de l'Autorité de gestion au cours de l'année 2018 se sont orientés autour du cadre de performance et la préparation de l'examen de performance. Au delà de l'échéance du 31 décembre, plusieurs éléments ont conduit à converger autour de cet objectif :

- L'Audit de performance mené par la Commission sur le PO FEDER-FSE régional en décembre 2017 ;
- L'achèvement des évaluations de mise en oeuvre qui comportaient un volet dédié au suivi et qui se sont achevées en mars 2018 ;
- La modification du règlement permettant la prise en compte des réalisations effectives relatives à des dossiers non soldés ;
- Le projet de révision du PO adopté en septembre 2018 par les services de la Commission (détaillé ci-dessous).

La prise en compte du Règlement Omnibus s'est traduite par la valorisation d'indicateurs du cadre de performance dont les opérations étaient toujours en cours au 31/12/2018. Les réalisations ont été contrôlées lors des CSF d'acompte ou lors de remontées d'informations de la part des bénéficiaires. En revanche, pour les indicateurs de réalisation hors cadre de performance, seuls les indicateurs des opérations soldées ont été valorisées dans ce RAMO.

Dans cette optique de révision, de focus sur la certification et face au stock important de dossiers à instruire résultant des appels 2017, les appels suivants ont été lancés en 2018 :

- **FEDER** : 2 appels lancés en Juillet : 1 premier appel lancé le 09/07/2018 visant à réduire la pression sur la biodiversité en intervenant sur les trames vertes et bleues et un second appel lancé le 23/07/2018 visant à développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires politique de la ville.

7 appels ont également été lancés sur le volet ITI du FEDER :

- **Toulon Provence Métropole** : 3 appels publiés le 09/10/2018 visant à :
 - 1) Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires ;
 - 2) Développer des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires politique de la ville ;
 - 3) Augmenter le report modal sur les transports collectifs.

- **Marseille Provence Méditerranée** : 2 appels publiés le 23/07/2018 visant à :
 - 1) Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires ;
 - 2) Développer des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires politique de la ville ;
- **Métropole de Nice Côte d'Azur** : 2 appels publiés le 03/09/2018 visant à :
 - 1) Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires ;
 - 2) Développer des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires politique de la ville ;

- **FSE** : 4 appels lancés en avril visant :

- L'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en région
- A favoriser les dynamiques d'insertion vers la formation et l'emploi des jeunes ayant le moins d'opportunités et des personnes les plus éloignées de l'emploi
- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à la formation et favoriser la mixité des métiers
- L'amélioration de la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service des publics, tout au long de la vie

Dans ce cadre, 48 dossiers (33 dont pour le FEDER et 15 pour le FSE) ont été déposés en 2018.

En terme d'animation 8 réunions ont été organisées :

Pour le FEDER : 4 réunions d'information FEDER avec 60 participants

Pour le FSE : 4 réunions d'information organisées qui ont regroupé 50 participants

0 - La révision à mi-parcours du PO FEDER-FSE régional :

La perspective d'une révision du Programme Opérationnel a été envisagée par l'Autorité de Gestion au cours de l'année 2017 conformément à la délibération votée en assemblée plénière en novembre 2016. L'objectif de l'AG était d'optimiser les crédits restant disponible à la programmation tout en conservant le fil directeur stratégique du PO : l'emploi.

Concernant le FEDER, un transfert de l'axe 3 dédié à la transition énergétique et écologique présentant des blocages règlementaires est venu abonder l'axe 1 dédié à l'économie, la recherche et les entreprises, dont les appels pourront cibler prioritairement les projets à forte contribution environnementale. L'enveloppe dédiée aux TIC (axe 2) est restée inchangée. L'enveloppe dédiée à l'axe 4 a été ajustée à la demande de l'ITI Toulon Provence Méditerranée.

Concernant le FSE, un nouvel objectif dédié à l'apprentissage a été ouvert avec la révision du PO. Cela a permis l'ouverture d'un nouvel appel dédié début 2019. L'objectif de ce nouvel OS est de contribuer à l'augmentation du nombre d'apprentis en région pour rompre avec la tendance décroissante des

effectifs observée jusqu'en 2015 et ainsi faire de l'apprentissage une filière d'excellence répondant pleinement aux besoins des entreprises. Cela doit permettre d'offrir des perspectives de qualification et d'entrée dans le monde du travail aux jeunes en région et permettre de contribuer à la croissance et à l'emploi sur le territoire.

La révision a également permis de corriger les cibles de certains indicateurs dès lors qu'une erreur matérielle avait été commise lors de la fixation de ces cibles à l'adoption du PO.

La révision à mi-parcours a été soumise au partenariat régional par le biais d'une consultation écrite du 27 mars au 10 avril 2018. Elle a été validée par la Commission Européenne le 5 septembre 2018.

1. FEDER :

Du lancement du PO jusqu'au 31/12/2018, 122 opérations ont été conventionnées avec du FEDER, pour un coût total éligible de 430,7 M€ équivalent à 75,7 % du financement total du programme (AT comprise). Sur cette même période, les bénéficiaires ont déclaré un total de 152,6 M€ de dépenses, équivalent à 26,8% du financement total du programme (AT comprise). La ventilation de ces montants par axe prioritaire est disponible à la section 3.1 du RAMO.

En 2018, 43 opérations ont été conventionnées pour un coût total de 99,7 M€. Plus de la moitié de ce montant relève de l'axe prioritaire 3 avec 17 opérations sélectionnées représentant 58,2 M€ de coût total éligible.

2. FSE régional

Du lancement du PO jusqu'au 31/12/2018, 50 opérations ont été conventionnées avec du FSE, pour un coût total éligible de 153,4 M€ équivalent à 54.2% (Hors AT) du financement total du programme. Sur cette même période, les bénéficiaires ont déclaré un total de 94 M€ de dépenses, équivalent à 32% du financement total du programme (AT comprise). La ventilation de ces montants par axe prioritaire est disponible à la section 3.1 du RAMO.

En 2018, 9 opérations ont été programmées pour un coût total de 57,9 M€. L'intégralité du montant relève de l'axe 5.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	RECHERCHE, INNOVATION, PME	<p>Depuis 2014, 52 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 1 pour un coût total de 211,4 M€, soit 84% de l'allocation totale et un montant FEDER de 90,2 M€ soit un taux de programmation de 72 %. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 70 M€ de dépenses, soit 27,7 % de l'allocation totale.</p> <p>Par priorité d'investissement, les montants de FEDER se répartissent de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 1a : Depuis 2014, 13 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 46,3 M€. Le montant de FEDER programmé est de 17,8 M€ soit 86 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 1b : Depuis 2014, 21 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 79,4 M€. Le montant de FEDER programmé est de 30 M€ soit 57 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 3a : Depuis 2014, 10 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 33,2 M€. Le montant de FEDER programmé est de 16,2 M€ soit 100 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 3d : Depuis 2014, 8 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 52,4 M€. Le montant de FEDER programmé est de 26,2 M€ soit 71 % de la dotation.</p> <p>Les problèmes majeurs rencontrés dans la mise en œuvre de l'axe et les mesures prises pour y remédier sont développés en section 6 du présent RAMO.</p>
2	DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES	<p>Depuis 2014, 10 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 2 pour un coût total éligible de 82,7 M€ soit 94,91 % de l'allocation totale et un montant de FEDER de 22,1 M€ soit un taux de programmation de 51 %. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 26 M€ de dépenses, soit 29,8 % de l'allocation totale.</p> <p>Par priorité d'investissement, ces montants se répartissent de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 2a : Depuis 2014, 2 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 75,8 M€. Le montant de FEDER programmé est de 19 M€ soit 64 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 2b : Depuis 2014, 1 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 0.2 M€. Le montant de FEDER programmé est de 0.1 M€ soit 63% de la dotation.</p> <p>Sur la PI 2c : Depuis 2014, 7 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 6,9 M€. Le montant de FEDER programmé est de 3,3 M€ soit 26 % de la dotation.</p> <p>Les problèmes majeurs rencontrés dans la mise en œuvre de l'axe et les mesures prises pour y remédier sont développés en section 6 du présent RAMO.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
3	TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES	<p>Depuis 2014, 40 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 3 pour un coût total de 114,77 M€, soit 68% de l'allocation totale et un montant FEDER de 38,4 M€ soit un taux de programmation de 46%. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 46,2 M€ de dépenses, soit 27,4 % de l'allocation totale.</p> <p>Par priorité d'investissement, les montants de FEDER se répartissent de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 1a : Depuis 2014, 4 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 5,7 M€. Le montant de FEDER programmé est de 2,3 M€ soit 59 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 1b : Depuis 2014, 12 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 29,4 M€. Le montant de FEDER programmé est de 7,7 M€ soit 37 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 3a : Depuis 2014, 18 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 72,7 M€. Le montant de FEDER programmé est de 25 M€ soit 55 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 3d : Depuis 2014, 6 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 6,9 M€. Le montant de FEDER programmé est de 3,3 M€ soit 26 % de la dotation.</p> <p>Les problèmes majeurs rencontrés dans la mise en œuvre de l'axe et les mesures prises pour y remédier sont développés en section 6 du présent RAMO.</p>
4	INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI	<p>Depuis 2014, 18 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 4 pour un coût total de 16,8 M€, soit 41.6% de l'allocation totale et un montant FEDER de 8,1 M€ soit un taux de programmation de 40%. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 6,6 M€ de dépenses, soit 16,5 % de l'allocation totale.</p> <p>Par priorité d'investissement, les montants de FEDER se répartissent de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 8a : Depuis 2014, 5 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 4,3 M€. Le montant de FEDER programmé est de 2,1 M€ soit 26 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 9a : Depuis 2014, 13 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 12,4 M€. Le montant de FEDER programmé est de 5,9 M€ soit 50 % de la dotation.</p>
5	INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	<p>Depuis 2014, le coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien sur l'axe prioritaire 5 est de 153,4 M€ soit 54,2 % de l'allocation totale. Le montant de FSE programmé est de 76.6 M€, soit un taux de programmation de 54 %. Le montant de dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion est de 92,3 M€, soit 32,6 % de l'allocation totale.</p> <p>Par objectif spécifique, ces montants se décomposent de la manière suivante :</p> <p>OS5a : Depuis 2014, 11 dossiers conventionnés pour un montant de 4,8 M€.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS5b : Depuis 2014, 12 dossiers conventionnés pour un montant de 142 M€. OS5c : Depuis 2014, 27 dossiers conventionnés pour un montant de 5,7 M€. OS5d : Depuis 2014, 1 dossier conventionné pour un montant de 870 000 €. OS5e : Cet appel a été ouvert pour la première année en 2018. Les premiers dossiers seront conventionnés en 2019.</p> <p>Les problèmes majeurs rencontrés dans la mise en oeuvre de l'axe et les mesures prises pour y remédier sont développés en section 6 du présent RAMO.</p>
6	Assistance technique FEDER	<p>Depuis 2014, le coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien sur l'axe prioritaire 6 est de 4,9 M d'€ soit 24,67 % de l'allocation totale. Le montant de dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'Autorité de gestion est de 3,6 M d'€, soit 18,34 % de l'allocation totale. Aucun dossier d'assistance technique n'a été conventionné en 2018</p>
7	Assistance technique FSE	<p>Depuis 2014, le coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien sur l'axe prioritaire 7 est de 2,7 M d'€ soit 26,61 % de l'allocation totale. Le montant de dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'Autorité de gestion est de 1,8 M d'€, soit 17,43 % de l'allocation totale Aucun dossier d'assistance technique n'a été conventionné en 2018</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	15,00			0,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	15,00			57,15			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	50,00			0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	50,00			550,50			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	Plus développées	12,00			7,00			
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	Plus développées	12,00			21,00			La valeur totale des opérations sélectionnées passe de 24 en 2017 à 21 en 2018. Cette évolution négative s'explique par le fait qu'un avenant a été passé sur un dossier abaissant la valeur conventionnée de cet indicateur. Il s'agit du projet porté par L'IRSTEA (Plateforme de recherche de digue de protection contre les submersions) sur lequel il y a eu une erreur matérielle concernant la comptabilisation de l'indicateur. L'AG a donc passé un avenant pour passer la valeur conventionnée de 4 à 1 infrastructure développée soutenue.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	56,15			38,25			37,25		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	550,50			281,50			275,50		
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	0,00			0,00			0,00		
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	24,00			12,00			11,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	0,00		
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1a - ACCROITRE LES ACTIVITES DE RECHERCHE SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir1a	Nombre de publications dans les DAS et les Ket's	publication	Plus développées	1 821,00	2014	1 866,00	1 025,00		Valeur 2017 actualisée (rapport INNO) : baisse de la valeur à mettre en perspective avec le changement de méthodologie dans le calcul de la valeur initiale (méthodologie décrite dans la lettre d'accompagnement du présent RAMO) Pour les indicateurs de résultats Ir1a (OS1a) et Ir3a (OS3a) les valeurs «0 » semblent correspondre aux valeurs inscrites dans le PO validé sous SFC. Ces valeurs ne pourront être modifiées qu'à la révision. Y figureront alors les valeurs quantifiées dans le plan d'action (cf. Point 7 et 11)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1a	Nombre de publications dans les DAS et les Ket's	1 025,00		1 821,00		1 821,00		1 821,00	

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			70,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			89,00			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	35 000 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	35 000 000,00			32 898 186,65			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	30,00			0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	30,00			81,00			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	34,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	34,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	82,00			75,00			61,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	32 637 780,32			30 404 321,44			9 975 824,39		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	81,00			74,00			61,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00						0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00						0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS1b - DEVELOPPER L'INNOVATION, LA CREATION DE VALEUR ET L'EMPLOI DANS LES FILIERES STRATEGIQUES ET PAR LES TECHNOLOGIES CLES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir1b1	Pourcentage d'entreprises innovantes ayant plus de 5% de leur chiffre d'affaires consacrée aux dépenses R&D dans les DAS et KET's	entreprises	Plus développées	33,00	2011	50,00	76,00		valeur quantifiée dans rapport INNO actualisée pour 2017
Ir1b2	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales dans les DAS et KET's	brevets	Plus développées	513,00	2014	539,00	586,00		valeur quantifiée dans rapport INNO actualisée pour 2017 Le plan d'action relatif à la CEA G7 (relatif à la fixation des valeurs de 7 indicateurs de résultat FEDER) a été soumis par SFC le 23 décembre 2015 conformément aux engagements pris à la validation du PO FEDER-FSE et approuvé par la DG Régio le 26 Janvier 2016. Les valeurs manquantes pour cet indicateur sont les suivantes : 513 (Valeur de référence 2014) ; 539 (Valeur cible 2023). Ces valeurs seront intégrées dans le PO FEDER-FSE à la première révision du programme.
Ir1b3	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clefs	nombre d'emplois	Plus développées	196 678,00	2014	199 678,00	207 443,00		valeur quantifiée dans rapport INNO actualisée pour 2017 Le plan d'action relatif à la CEA G7 (relatif à la fixation des valeurs de 7 indicateurs de résultat FEDER) a été soumis par SFC le 23 décembre 2015 conformément aux engagements pris à la validation du PO FEDER-FSE et approuvé par la DG Régio le 26 Janvier 2016. Les valeurs manquantes pour cet indicateur sont les suivantes : 196 678 (Valeur de référence 2014) ; 199 678 (Valeur cible 2023). Ces valeurs seront intégrées dans le PO FEDER-FSE à la première révision du programme. La valeur cible 2023 (3000) qui remonte dans SFC sera donc rectifiée lors d'une révision du PO.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1b1	Pourcentage d'entreprises innovantes ayant plus de 5% de leur chiffre d'affaires consacrée aux dépenses R&D dans les DAS et KET's	76,00		33,00		33,00		33,00	
Ir1b2	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales dans les DAS et KET's	586,00		513,00		513,00		513,00	
Ir1b3	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clefs	207 443,00		196 678,00		196 678,00		196 678,00	

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	856,00			64,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	856,00			138,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	840,00			21,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	840,00			50,00			La valeur totale des opérations sélectionnées passe de 120 en 2017 à 50 en 2018. Cette évolution négative s'explique par le fait qu'un avenant a été passé pour le dossier TVT pour lequel le CO03 avait été conventionné par erreur avec la valeur de 70.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 000 000,00			8 035 990,28			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 000 000,00			22 202 032,08			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00			0,00	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00			153,00			Correction valeur 2017 - La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	62,00			62,00			8,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	120,00			120,00			70,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	21 269 456,21			21 269 456,21			269 456,21		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	135,00			135,00			120,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3a - Renforcer la création d'entreprise, prioritairement dans les filières stratégiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir3a	Taux de création d'entreprises dans les DAS	Entreprises	Plus développées	14,53	2014	16,53	9,90		Valeur actualisée en 2017 (Rapport INNO) : nouvelle méthodologie de calcul de l'indicateur en 2017 (méthodologie initiale impossible à reproduire strictement). On constate alors qu'en 2016 36 777 établissements ont été créés en région PACA dont 3643 dans les DAS et les KET's soit 9.9 % des créations totales. En extrapolant cette nouvelle méthodologie de calcul pour 2014, 2015 et 2016, on constate que le taux de création est stable depuis 2014. Pour les indicateurs de résultats Ir1a (OS1a) et Ir3a (OS3a) les valeurs «0 » semblent correspondre aux valeurs inscrites dans le PO validé sous SFC. Ces valeurs ne pourront être modifiées qu'à la révision. Y figureront alors les valeurs quantifiées dans le plan d'action (cf. Point 7 et 11)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3a	Taux de création d'entreprises dans les DAS	9,90		14,53		14,53		14,53	

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	600,00			27,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	600,00			701,00			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	500,00			26,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	500,00			695,00			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		300,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		300,00			1,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	15 000 000,00			4 851 175,94			16/10/2019: Le Fonds Régional de Garantie porté par BPI n'aurait pas dû être pris en compte dans cet indicateur. Les chiffres ont été modifiés dans ce sens.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	15 000 000,00			27 500 000,00			16/10/2019: Le Fonds Régional de Garantie porté par BPI n'aurait pas dû être pris en compte dans cet indicateur. Les chiffres ont été modifiés dans ce sens.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00			2 376,00			Le Fonds Régional de Garantie porté par BPI représente 2340 ETP sélectionnés. Ce dossier n'avait pas été pris en compte dans l'estimation des cibles. La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	48,00			45,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	45,00			45,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	27 500 000,00			27 500 000,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	20,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3d - Développer les entreprises, notamment à l'international

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir3d	Excédent du commerce extérieur régional (hors secteurs pétroliers et hydrocarbures)	Milliards d'euros	Plus développées	1,00	2012	1,50	-2,80		Indicateur macro régional : Hors produits énergétiques, le solde commercial de la région en 2017 s'est creusé à -2,8 Mds€. Les échanges régionaux ont reculé de près de -4 Mds€ en 2016, atteignant environ 50 Mds€ en 2016. PACA se maintient cependant à son 7ème rang des régions françaises exportatrices. Après un recul initié en 2013, le déficit commercial se stabilise à un peu plus de -9 Mds€ en 2015 et 2016. Hors produits énergétiques, le solde commercial déficitaire de la région se creuse nettement en un an passant de -214 M€ à -2,4 Mds€. Alors que les ventes reculent à destination des clients traditionnels de la région, celles à destination notamment du Japon et des Emirats Arabes Unis enregistrent de belles progressions. (CF note de la DIRECCTE PACA du 22/08/2017).

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3d	Excédent du commerce extérieur régional (hors secteurs pétroliers et hydrocarbures)	-2,80		0,13		1,00		1,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	100 000,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	100 000,00			75 649,00			
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	Plus développées	74 435,00			6 441,00			
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	Plus développées	74 435,00			66 235,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	75 649,00			75 649,00			75 649,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	0,00			0,00			0,00		
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	66 235,00			66 235,00			66 235,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	0,00		
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS2a - CONNECTER AU TRES HAUT DEBIT LES SITES PRIORITAIRES, STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délaissées par l'initiative privée	Site prioritaire	Plus développées	78,00	2014	443,00	78,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délaissées par l'initiative privée	78,00		78,00		78,00		78,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	Plus développées	1,00			1,00			
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	Plus développées	1,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	OS2b - Renforcer les usages du numérique dans les PME/TPE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir2b	Taux de PME déclarant des usages avancés	% d'entreprises	Plus développées	42,00	2014	65,00	44,90		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2b	Taux de PME déclarant des usages avancés	44,90		42,00		42,00		42,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	Plus développées	47,00			21,00			
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	Plus développées	47,00			31,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	0,00			0,00			0,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	22,00			22,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	0,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS2c - Développer les services numériques au service des territoires et des citoyens

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir2c	Part du territoire régional ayant développé des nouveaux services numériques	population	Plus développées	73,40	2014	85,00	73,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2c	Part du territoire régional ayant développé des nouveaux services numériques	73,00		73,04		73,40		73,40	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	11,00			2,60			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	11,00			19,14			Le dossier de centrale de production de froid et de chaud à partir de l'eau de mer porté par Thassalia représente 14.9 MW conventionnés ce qui explique le dépassement de la cible 2023.La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	39 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	39 000,00			3 369,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,30			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	616,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS4a - AUGMENTER LA PART D'ENERGIE RENOUVELABLE DANS LA CONSOMMATION D'ENERGIE REGIONALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir4a	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	pourcentage	Plus développées	10,00	2011	20,00	9,40		valeur actualisée pour 2017

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4a	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	11,20		10,40		10,00		10,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 000,00			860,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 000,00			1 492,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	920 000,00			981 290,00			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	920 000,00			921 234,00			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	47 000,00			162,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	47 000,00			2 748,43			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 282,00			1 282,00			860,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	921 234,00			921 234,00			185 934,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 686,62			2 686,62			2 160,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS4c - ACCROITRE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU LOGEMENT ET DES BATIMENTS PUBLICS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	Millions de Tep/an (tonnes équivalent pétrole)	Plus développées	4,20	2012	3,50	3,56		valeur actualisée pour 2017

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	3,72		3,90		4,20		4,20	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4d - Développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	10 000,00			0,00			
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	10 000,00			205,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4d - Développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension
Objectif spécifique	OS4d - REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE GRACE AUX SYSTEMES INTELLIGENTS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	économies d'énergie	Plus développées	3,00	2012	35,00	3,00		valeur non actualisée en 2018

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	3,00		3,00		3,00		3,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 252,00			68,80			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 252,00			16 308,70			La valeur totale des opérations sélectionnées passe de 19 351.14 en 2017 à 16 308.70 en 2018. Cette évolution négative s'explique d'une part : - par le passage d'un avenant ramenant la valeur du dossier de « mise en œuvre innovations domaine des transports publics pour le dvpt de l'interopérabilité des réseaux de l'information des usagers et de la vente de titres de transport dématérialisés » de 64.4 à 0. - Et d'autre part une erreur de saisie a été constaté pour la valeur 2017 sur un dossier. Un dossier apparaissait avec une valeur de 4000 alors que ce n'est pas le cas. La nouvelle valeur 2017 est donc de 15 286.70
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	Plus développées	11,00			3,00			
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	Plus développées	11,00			9,00			
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	Services de déplacements alternatifs	Plus développées	5,00			0,00			
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	Services de déplacements alternatifs	Plus développées	5,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	15 286,70			15 351,14			0,00		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routieres) aménagées en pôle d'échanges	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routieres) aménagées en pôle d'échanges	5,00			3,00			0,00		
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routieres) aménagées en pôle d'échanges	0,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routieres) aménagées en pôle d'échanges	0,00		
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS4e - AUGMENTER LE REPORT MODAL SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir4e1	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	Millions de voyageurs TER/an	Plus développées	332,00	2013	415,16	336,70		Données pour l'année 2017.
Ir4e2	Pourcentage de la part modale des transports collectifs pour les déplacements au quotidien	part modale	Plus développées	8,00	2013	10,00	8,00		valeur non actualisée pour 2018.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4e1	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	324,39		324,39		332,00		332,00	
Ir4e2	Pourcentage de la part modale des transports collectifs pour les déplacements au quotidien	8,00		8,00		8,00		8,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	km	Plus développées	200,00			0,00			
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	km	Plus développées	200,00			11,56			
F	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	Ouvrage	Plus développées	15,00			0,00			
S	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	Ouvrage	Plus développées	15,00			9,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	0,00			0,00	0,00		0,00		
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	11,56			7,96			0,00		
F	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00			0,00		
S	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	9,00			7,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré		0,00	
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré		0,00	
F	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité		0,00	
S	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité		0,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS6d - REDUIRE LA PRESSION SUR LA BIODIVERSITE EN INTERVENANT SUR LES TRAMES VERTES ET BLEUES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir6d	Surfaces artificialisées	ha/an	Plus développées	9 386,00	2012	5 000,00	9 097,00		valeur non actualisée pour 2018

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir6d	Surfaces artificialisées	9 097,00		9 097,00		9 097,00		9 097,00	

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 8a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	156,00			35,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	156,00			370,00			La valeur totale des opérations sélectionnées est plus faible en 2018 qu'en 2017 car un avenant a été passé pour le projet porté par la CCI de Nice. En effet ce sont finalement 40 entreprises qui seront soutenues et non pas 100. La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m2	Plus développées	4 200,00			0,00			
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m2	Plus développées	4 200,00			1 896,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	402,00			2,00			0,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00			0,00			0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	481,00			389,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00		

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise
Objectif spécifique	OS8a4 - DEVELOPPER LES ACTIVITES ET LES EMPLOIS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	Chômeur	Plus développées	11,60	2012	10,00	11,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	11,47		11,60		11,60		11,60	

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	104 000,00			185,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	104 000,00			409 003,00			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	Plus développées	4 300,00			3 901,00			
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	Plus développées	4 300,00			11 708,00			La valeur cible 2023 de cet indicateur doit être revue dans le cadre de la prochaine révision du PO FEDER FSE PACA

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	39 273,00			1 351,00			0,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00			0,00			0,00		
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	2 510,00			1 170,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00		
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00		

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS9a4 - AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	Equipement	Plus développées	1 567,00	2013	1 645,00	1 560,00		Les données disponibles de l'INSEE portent sur l'année 2017.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	1 600,00		1 600,00		1 567,00		1 567,00	

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						5 376,00	2 938,00	2 438,00				239,00	195,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						1 193,00	701,00	492,00				90,00	33,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	480,00			250,00	192,00	58,00	0,52			19,00	9,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						13 421,00	6 941,00	6 480,00				840,00	523,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 254,00			9 523,00	4 966,00	4 557,00	2,93			687,00	426,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						3 970,00	1 876,00	2 094,00				173,00	233,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	191,00			149,00	107,00	42,00	0,78			9,00	8,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						10 862,00	5 495,00	5 367,00				746,00	525,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						3 648,00	1 809,00	1 839,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 218,00			2 821,00	1 429,00	1 392,00	1,27			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						82,00	38,00	44,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						2 836,00	1 413,00	1 423,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	973,00	790,00	912,00	771,00	814,00	682,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	215,00	166,00	203,00	153,00	191,00	139,00	2,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	55,00	21,00	51,00	13,00	66,00	14,00	1,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	2 727,00	2 446,00	1 907,00	1 875,00	1 467,00	1 636,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 998,00	1 814,00	1 340,00	1 262,00	941,00	1 055,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	653,00	677,00	594,00	642,00	449,00	542,00	7,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	40,00	13,00	34,00	10,00	18,00	11,00	6,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	2 018,00	1 940,00	1 562,00	1 624,00	1 165,00	1 278,00	4,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	463,00	420,00	1 346,00	1 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	347,00	308,00	1 082,00	1 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	9,00	13,00	29,00	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	328,00	328,00	1 085,00	1 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Ir101	Taux de participation des acteurs de l'orientation à un programme global innovant	Plus développées	Proportion (Pourcentage de participation)		Proportion	60,00						4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	
Ir102	Taux de satisfaction des professionnels ayant suivi une formation	Plus développées	Proportion (Pourcentage de satisfaction)		Proportion	83,00						%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	Proportion (Pourcentage de satisfaction)		Proportion	79,00			110,19			87,05	87,21%	86,90%	87,51	87,51%	87,51%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	Nombre (Apprentis)		Nombre	34 300,00			3,27			112 229,00	74 864,00	37 365,00	28 769,00	19 391,00	9 378,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Ir101	Taux de participation des acteurs de l'orientation à un programme global innovant	Plus développées	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	0,00%	0,00%		4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	
Ir102	Taux de satisfaction des professionnels ayant suivi une formation	Plus développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	86,64%	86,95%	86,36%	97,52%	97,52%	97,52%		86,42%	86,79%	86,07%	51,56%	51,56%	51,56%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	83 460,00	55 473,00	27 987,00	27 995,00	18 591,00	9 404,00		55 465,00	36 882,00	18 583,00	27 887,00	18 439,00	9 448,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Ir101	Taux de participation des acteurs de l'orientation à un programme global innovant	Plus développées	4,40%	0,00%	0,00%	4,40%	0,00%	0,00%		4,40%	0,00%	0,00%	4,40%	4,40%	4,40%	
Ir102	Taux de satisfaction des professionnels ayant suivi une formation	Plus développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	27 578,00	18 443,00	9 135,00	27 578,00	18 443,00	9 135,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				20 115,00	9 906,00	10 209,00				3 607,00	1 892,00	1 715,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				6 191,00	2 917,00	3 274,00				1 093,00	573,00	520,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				9 343,00	5 300,00	4 043,00				1 202,00	652,00	550,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	879,00			1 525,00	1 034,00	491,00	1,73			306,00	167,00	139,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	4 930,00	2 465,00	2 465,00	13 274,00	7 584,00	5 690,00	2,69	3,08	2,31	2 024,00	1 121,00	903,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				968,00	430,00	538,00				201,00	91,00	110,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				968,00	430,00	538,00				201,00	91,00	110,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	14 550,00			17 128,00	9 653,00	7 475,00	1,18			2 436,00	1 420,00	1 016,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	4 141,00	2 071,00	2 070,00	7 934,00	3 770,00	4 164,00	1,92	1,82	2,01	1 434,00	690,00	744,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				4 301,00	1 710,00	2 591,00				920,00	425,00	495,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	19,00	10,00	9,00	4 052,00	2 033,00	2 019,00	213,26	203,30	224,33	787,00	403,00	384,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 728,00	825,00	903,00				290,00	149,00	141,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				12 885,00	6 323,00	6 562,00				2 126,00	1 089,00	1 037,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				579,00	399,00	180,00				103,00	78,00	25,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				3 782,00	1 885,00	1 897,00				549,00	301,00	248,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	5,00			2,00			0,40			2,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					37 466,00						4 809,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	7 397,00	3 697,00	3 700,00	5 244,00	2 571,00	2 673,00	3 867,00	1 746,00	2 121,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2 181,00	1 018,00	1 163,00	1 719,00	796,00	923,00	1 198,00	530,00	668,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	2 883,00	1 640,00	1 243,00	2 834,00	1 617,00	1 217,00	2 403,00	1 373,00	1 030,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	465,00	288,00	177,00	434,00	343,00	91,00	305,00	224,00	81,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	4 330,00	2 460,00	1 870,00	3 844,00	2 241,00	1 603,00	3 055,00	1 744,00	1 311,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	357,00	168,00	189,00	261,00	108,00	153,00	149,00	63,00	86,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	357,00	168,00	189,00	261,00	108,00	153,00	149,00	63,00	86,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	5 834,00	3 256,00	2 578,00	4 913,00	2 818,00	2 095,00	3 925,00	2 142,00	1 783,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 857,00	1 403,00	1 454,00	2 076,00	966,00	1 110,00	1 566,00	710,00	856,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1 565,00	657,00	908,00	1 059,00	379,00	680,00	757,00	249,00	508,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 505,00	746,00	759,00	1 001,00	515,00	486,00	750,00	362,00	388,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	625,00	305,00	320,00	464,00	218,00	246,00	349,00	153,00	196,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	4 389,00	2 174,00	2 215,00	3 686,00	1 790,00	1 896,00	2 682,00	1 268,00	1 414,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	197,00	125,00	72,00	155,00	117,00	38,00	121,00	76,00	45,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1 286,00	642,00	644,00	1 097,00	528,00	569,00	849,00	413,00	436,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		10 280,00			8 094,00			9 739,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	21,00	18,00	3,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	15,00	12,00	3,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	21,00	18,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	20,00	17,00	3,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1,00	1,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	9,00	7,00	2,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	2,00	2,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	3,00	3,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1,00	1,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		4 544,00		

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	Personnes	5 521,00			44 076,00	21 146,00	22 930,00	7,98			20 809,00	10 049,00	10 760,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	Personnes	163,00			409,00	374,00	35,00	2,51			35,00	31,00	4,00
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	Personnes	2 581,00			1 532,00	671,00	861,00	0,59			346,00	168,00	178,00
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	Nombre	30,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	469,00	161,00	308,00	931,00	334,00	597,00	21 867,00	10 602,00	11 265,00	0,00	0,00	0,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	38,00	33,00	5,00	180,00	163,00	17,00	145,00	137,00	8,00	11,00	10,00	1,00
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	563,00	266,00	297,00	379,00	149,00	230,00	244,00	88,00	156,00	0,00	0,00	0,00
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IR6a	ETP d'agents concernés	Personnes		184,00			55,80			
S	IR6a	ETP d'agents concernés	Personnes		184,00			42,13			
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires		10,00			24,00			
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires		10,00			21,00			
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	Nombre d'actions		100,00			30,00			
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	Nombre d'actions		100,00			6,00			
F	IR6d	Comité de suivi organisé	Nombre de comité de suivi		13,00			5,00			
S	IR6d	Comité de suivi organisé	Nombre de comité de suivi		13,00			8,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	55,80			0,00			0,00		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	42,13			42,13			0,00		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	24,00			0,00			0,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	21,00			21,00			0,00		
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	30,00			0,00			0,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	6,00			6,00			0,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	5,00			0,00			0,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	8,00			8,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	0,00		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	0,00		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00		
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	0,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	0,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	0,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	0,00		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS6.1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.1

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir61	Taux d'erreur	Pourcentage		3,42	2013	2,00	1,31		Donnée 2018 issue du RAC: Taux d'erreur constaté sur l'échantillon

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir61	Taux d'erreur	3,42		3,42		3,42		3,42	

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS6.2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union européenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.2

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	Taux d'information		14,00	2014	20,00	15,00		Source : Enquête IFOP pour la Région PACA, (janvier 2019)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	17,00		17,00		14,00		14,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		Personnes	56,00			66,74			1,19			28,90		
IR7b	Participants en formation		Personnes	140,00			275,00			1,96			115,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		Contrôles sur site	150,00			96,00			0,64			32,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		Séminaires	10,00			48,00			4,80			16,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		Actions	100,00			70,00			0,70			30,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		Comité de suivi	13,00			13,00			1,00			5,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		9,55			14,16			10,54			3,59		
IR7b	Participants en formation		38,00			46,00			54,00			22,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		32,00			32,00			0,00			0,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		16,00			16,00			0,00			0,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		10,00			15,00			14,00			1,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		3,00			2,00			2,00			1,00		

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS7.1 - GARANTIR UNE GESTION DU FSE EFFICACE SECURISEE ET LISIBLE

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / OS7.1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		Nombre (Nombre de porteurs de projets)		Nombre	100,00			2,44%			244,00			61,00				
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		Proportion (Taux d'information)		Proportion	20,00 %						15,00 %	%	%	15,00 %	%	%		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		183,00			40,00				143,00			56,00			
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		17,00%	%	%	17,00%	%	%		17,00%	%	%	17,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		87,00			87,00				0,00			0,00			
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		14,00%	%	%	14,00%	%	%		14,00%	%	%	14,00%	%	%	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	193
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	45
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	158,00					
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	45,00					
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	12 887 166,22					
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	56 569 241,81					
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	7,00					
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	21 692 969,77					
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	6 441,00					
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	1,00					
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	21,00					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,60					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	860,00					
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	981 290,00					
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	33 422 631,41					
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	3,00					
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	35,00					
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	5 758 718,67					
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	3 901,00					
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	1 525,00	1 034,00	491,00	306,00	167,00	139,00
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	17 128,00	9 653,00	7 475,00	2 436,00	1 420,00	1 016,00
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	7 934,00	3 770,00	4 164,00	1 434,00	690,00	744,00
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	2,00			2,00		
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	52 109 194,50					
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Persomes	FSE	Plus développées	1 532,00	671,00	861,00	346,00	168,00	178,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	net de soutien multiple aux mêmes entreprises
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	net de soutien multiple aux mêmes entreprises
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	16/10/2019: Le montant de cet indicateur a été modifié car le dossier porté par BPI n'aurait pas dû être pris en compte. Cela n'a pas d'incidence sur le cadre de performance puisque la cible reste largement atteinte.
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	19 395 613,65	0,00	0,00	Montant certifié incluant l'appel de fonds qui a eu lieu en avril 2019
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	3 895 426,87	0,00	0,00	Montant certifié incluant l'appel de fonds qui a eu lieu en avril 2019
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	7 410 893,64	0,00	0,00	Montant certifié incluant l'appel de fonds qui a eu lieu en avril 2019

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
						développées				
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	net de soutien multiple aux mêmes entreprises
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Montant certifié incluant l'appel de fonds qui a eu lieu en avril 2019
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	1 219,00	754,00	320,00	
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	14 692,00	8 858,00	3 945,00	
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	6 500,00	3 643,00	1 567,00	
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	24 326 596,97	0,00	0,00	Montant certifié incluant l'appel de fonds qui a eu lieu en avril 2019
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	1 186,00	623,00	244,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	0,00
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	0,00
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	0,00
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	0,00
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	0,00
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	0,00
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	15,00
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	20,00
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	1,00
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	0,00
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	0,00
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	58			93,00		
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	52			875,00		
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	4910000			48 500 000,00		
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	39 961 393,32			252 364 000,00		
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	6			12,00		
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	13 809 232,65			87 208 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	20 200			74 435,00		
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	1			1,00		
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	13			47,00		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,9			11,00		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	800			5 000,00		
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	920000			920 000,00		
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	26 726 067,87			168 780 336,00		
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	4			11,00		
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	52			156,00		
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	6 393 784,93			40 378 000,00		
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	1600			4 300,00		
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	227			879,00		
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	1479			14 550,00		
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	3993			4 141,00		
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	2			5,00		
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	44 803 423,21			283 089 057,00		
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	192			2 581,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Plus développées	Total	252 364 000,00	50,00%	211 455 718,58	83,79%	164 081 568,14	70 052 196,24	27,76%	52	56 569 241,81
2	FEDER	Plus développées	Total	87 208 000,00	50,00%	82 767 579,48	94,91%	46 512 436,24	26 045 780,72	29,87%	10	21 692 969,77
3	FEDER	Plus développées	Total	168 780 336,00	50,00%	114 793 424,41	68,01%	78 406 386,25	46 224 124,28	27,39%	40	33 422 631,41
4	FEDER	Plus développées	Total	40 378 000,00	50,00%	16 795 544,40	41,60%	9 746 622,18	6 660 971,35	16,50%	18	5 758 718,67
5	FSE	Plus développées	Total	282 942 364,00	50,00%	153 481 516,09	54,24%	82 197 365,56	92 390 895,87	32,65%	50	52 109 194,50
6	FEDER	Plus développées	Total	19 902 136,00	50,00%	4 910 740,02	24,67%	2 455 370,01	3 649 601,84	18,34%	2	
7	FSE	Plus développées	Total	10 414 172,00	50,00%	2 771 244,95	26,61%	1 385 622,47	1 814 761,39	17,43%	1	
Total	FEDER	Plus développées		568 632 472,00	50,00%	430 723 006,89	75,75%	301 202 382,82	152 632 674,43	26,84%	122	117 443 561,66
Total	FSE	Plus développées		293 356 536,00	50,00%	156 252 761,04	53,26%	83 582 988,03	94 205 657,26	32,11%	51	52 109 194,50
Total général				861 989 008,00	50,00%	586 975 767,93	68,10%	384 785 370,85	246 838 331,69	28,64%	173	169 552 756,16

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	01		06	FR82	439 400,00	200 000,00		1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		07	FR82	391 960,00	195 980,00		1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		20	FR82	190 772,00	95 386,00		1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		06	FR82	478 892,91	215 501,81	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		07	FR82	13 114 099,00	8 524 164,35		1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		10	FR82	11 853 791,15	6 877 966,76	2 936 713,10	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		11	FR82	2 473 296,82	865 653,89	1 933 386,82	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		12	FR82	730 689,56	365 344,78	129 312,12	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		13	FR82	520 334,65	260 167,32		1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		17	FR82	4 064 962,00	2 032 481,00		1
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	03		20	FR82	400 000,00	200 000,00		1
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		07	FR82	12 225 172,98	6 112 586,49	7 150 580,91	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		19	FR82	4 890 900,41	4 675 660,20	576 056,35	3
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		20	FR82	8 300 658,39	6 840 327,06	5 143 932,27	4
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		22	FR82	2 981 073,49	2 735 464,07		2
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		24	FR82	6 130 000,00	4 680 000,00	1 994 654,75	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	02	07	01		22	FR82	22 037 595,38	13 090 000,00	1 779 140,51	3
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		20	FR82	5 000 000,00	3 800 000,00	1 213 516,41	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	02	07	03		17	FR82	5 208 919,46	3 220 655,35	6 665 799,58	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR82	3 758 336,00	3 758 336,00	2 818 468,36	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		20	FR82	3 040 000,00	3 040 000,00	2 226 250,99	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	03	07	01		24	FR82	5 550 000,00	5 475 000,00		1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		06	FR82	2 180 880,98	1 610 657,49		1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		24	FR82	10 000 000,00	5 000 000,00	13 880 692,59	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		13	FR82	2 623 996,27	1 257 860,36	866 097,50	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		20	FR82	1 815 473,04	907 736,52	810 942,43	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		07	FR82	663 060,77	331 530,39	560 569,37	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		10	FR82	472 601,00	200 000,00	328 471,90	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		13	FR82	183 847,57	91 923,79		1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	064	01	02	07	01		06	FR82	728 292,23	509 804,53	444 584,23	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	01		22	FR82	940 505,14	470 252,57		1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	03		07	FR82	479 584,18	239 792,09		1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		07	FR82	220 000,00	110 000,00	199 334,54	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		11	FR82	100 000,00	50 000,00		1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		14	FR82	800 000,00	400 000,00		1
1	FEDER	Plus développées	065	05	07	07	03		17	FR82	20 000 000,00	20 000 000,00		1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		17	FR82	1 409 293,20	984 005,32	932 682,95	1
1	FEDER	Plus développées	067	03	01	07	03		16	FR82	30 289 038,00	30 289 038,00	7 572 259,50	1
1	FEDER	Plus développées	067	03	07	07	03		16	FR82	23 968 292,00	23 968 292,00	9 888 749,06	1
1	FEDER	Plus développées	069	01	01	07	03		07	FR82	800 000,00	400 000,00		1
2	FEDER	Plus développées	047	01	02	07	02		13	FR82	36 128 000,00	21 942 000,00	6 648 642,63	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		13	FR82	39 703 880,00	19 901 293,00	15 608 729,52	1
2	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	02		08	FR82	765 592,00	382 796,00	455 526,05	1
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		18	FR82	2 060 000,00	1 480 000,00	817 828,73	2
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		22	FR82	1 750 000,00	1 330 000,00	1 017 918,80	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		24	FR82	1 147 353,00	850 000,00	834 972,08	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	02	07	02		18	FR82	660 400,00	330 200,00	532 189,84	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	02		18	FR82	301 060,00	170 500,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		07	FR82	251 294,48	125 647,24	129 973,07	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	06		24	FR82	685 160,00	547 678,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		22	FR82	1 715 280,31	1 456 542,15		1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		24	FR82	3 018 563,40	1 358 353,53	7 467 311,23	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	06		22	FR82	303 179,00	239 544,79		1
3	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		18	FR82	908 946,06	227 236,52	889 004,62	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		17	FR82	26 596 681,50	20 136 143,78	14 671 669,05	7
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		18	FR82	514 117,32	410 000,00	324 879,87	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		18	FR82	813 750,00	631 609,00		1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		18	FR82	437 178,00	437 178,00	435 988,87	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		24	FR82	103 000,00	103 000,00	104 423,58	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	01	04		18	FR82	5 942 325,00	2 163 465,00	4 728 479,07	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		12	FR82	41 454 788,30	31 879 808,06	711 993,32	8

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		17	FR82	1 708 741,00	1 708 741,00	756 400,19	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		18	FR82	6 700 000,00	1 500 000,00	7 343 200,00	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		18	FR82	590 000,00	472 000,00	1 110 787,09	1
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		12	FR82	6 107 228,12	3 345 495,45		1
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		18	FR82	4 496 650,00	3 147 655,00		1
3	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		18	FR82	5 167 255,45	3 148 391,78	3 324 598,57	3
3	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		18	FR82	571 263,67	396 891,70	1 763 300,73	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		18	FR82	2 489 447,90	1 244 723,95	961 929,10	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		08	FR82	2 217 940,84	1 870 000,00	1 048 387,03	2
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		10	FR82	666 935,54	396 935,54	547 753,65	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		18	FR82	1 584 993,00	1 584 993,00	34 018,31	2
4	FEDER	Plus développées	052	01	01	01	09		21	FR82	479 928,73	202 341,55	480 106,55	2
4	FEDER	Plus développées	052	01	01	02	09		18	FR82	1 282 587,20	1 282 587,20		1
4	FEDER	Plus développées	053	01	01	01	09		20	FR82	170 000,00	85 000,00		1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	08		19	FR82	584 298,70	292 149,35		1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		12	FR82	294 370,00	147 185,00	168 462,31	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		18	FR82	780 132,60	570 066,30	780 132,60	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		19	FR82	1 870 160,62	935 080,31		1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		21	FR82	6 251 748,72	3 165 285,81	2 586 704,07	4
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		24	FR82	893 688,00	750 060,75	933 477,86	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	02	09		21	FR82	420 890,00	317 496,00		1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	08		21	FR82	815 200,00	407 600,00		1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	08		24	FR82	367 582,00	183 791,00	64 815,07	1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	08		18	FR82	385 000,00	308 000,00		1
4	FEDER	Plus développées	072	01	01	01	08		18	FR82	2 199 957,83	1 099 978,91	1 647 272,89	1
5	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	18	FR82	746 312,00	740 556,00	765 964,82	3
5	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	19	FR82	300 197,05	275 197,05	408 242,15	1
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR82	43 782 568,47	25 349 969,03	22 428 571,09	32
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR82	108 652 438,57	55 831 643,48	68 788 117,81	14
6	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			18	FR82	4 910 740,02	2 455 370,01	3 649 601,84	2
7	FSE	Plus développées	121	01	01	07		08	18	FR82	2 771 244,95	1 385 622,47	1 814 761,39	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	6	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'Autorité de gestion a confié les évaluations de mise en œuvre du PO FEDER-FSE aux groupements de prestataires Teritéo - Aster Europe pour le FEDER et Dictys - Teritéo pour le volet FSE. Ces marchés d'évaluation lancés le 17 mai 2017 ont duré 9 mois.

Les rapports finaux ont été remis au mois d'avril 2018 et mis en ligne sur le site de l'Europe s'engage en Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et déposés dans la section Evaluation de SFC.

Ces évaluations ont donné lieu à des recommandations. Afin d'optimiser la mise en œuvre des recommandations, l'Autorité de gestion a souhaité organiser avec ses prestataires un atelier commun aux 3 évaluations de mise en œuvre menées sur la période (FEDER et FSE régional et FEDER interrégional du Massif des Alpes). De nombreuses recommandations étant communes ou proches, l'objectif de l'atelier était de les croiser pour en tirer une feuille de route commune pour améliorer la mise en œuvre des PO par l'Autorité de Gestion. Les pistes de recommandations établies par les prestataires ont donc été adaptées à la dimension interfonds puis débattues et priorisées lors d'un comité de pilotage.

Des fiches recommandations ont été établies pour permettre un meilleur suivi de leur mise en œuvre. Elles reprennent l'intitulé de la recommandation, les services impliqués, le calendrier de mise en œuvre, les actions mises en œuvre, et les actions restant à mettre en œuvre. Elles font l'objet d'un suivi régulier de la part de l'Autorité de gestion.

Les évaluations s'étant déroulées sur 9 mois, de nombreuses recommandations indiquées dans les rapports finaux ont pu être mises en œuvre au cours au fil de l'eau. Par exemple l'ensemble du travail fourni sur les indicateurs et le système de pilotage a été précieux dans le cadre des travaux sur la demande de révision du PO déposée en 2018.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation de mise en oeuvre du Fonds Européen de Développement Régional	FEDER	1	2014	9	2017	Procédure	01 02 03 04 06 08 09	A mi-parcours, l'Autorité de gestion a souhaité conduire une évaluation de mise en oeuvre du volet FEDER du PO régional, confiée aux cabinets Teritéo et Aster Europe, afin d'analyser : - L'avancement du programme - La qualité d'accompagnement des porteurs de projets et leur satisfaction - La fiabilité et l'efficacité des procédures de gestion - La qualité du suivi et les progrès réalisés vers les objectifs stratégiques du programme.	<p>Pour le FEDER, 10 recommandations, déclinées en 25 actions ont été proposées, ainsi qu'un calendrier de déploiement. Elles ont fait l'objet d'un travail de discussion et de priorisation avec les parties prenantes.</p> <p>Q0 - Dynamisation de la programmation</p> <p>Recommandation 1 - Orienter plus fortement la stratégie d'engagement des Appels à candidature sur le cadre de performance</p> <p>Recommandation 2 - Clarifier les Appels à projets pour une cohérence plus forte entre le périmètre des projets « éligibles » et le "sélectionnables"</p> <p>Recommandation 3 - Engager une révision du programme sur les priorités en situation de blocage</p> <p>Q1 - Accompagnement des porteurs</p> <p>Recommandation 4 - Renforcer la visibilité sur le calendrier d'ouverture des appels à candidature</p> <p>Recommandation 5 – Approfondir le</p>

									<p>travail d'information des porteurs de projets</p> <p>Q2 - Instruction / gestion</p> <p>Recommandation 6 - Améliorer les procédures et la mobilisation des moyens pour réduire les délais d'instruction</p> <p>Recommandation 7 - Dynamiser le circuit de traitement des demandes de paiement</p> <p>Recommandation 8 - Renforcer le pilotage stratégique des Investissements Territoriaux Intégrés</p> <p>Q3 - Suivi</p> <p>Recommandation 9 – Renforcer le processus de contrôle qualité en vue de la revue de performance</p> <p>Recommandation 10 – Engager une révision de certaines cibles du cadre de performance</p>
Évaluation de mise en oeuvre du Fonds Social Européen	FSE	1	2014	9	2017	Procédure	10	<p>A mi-parcours de la programmation l'Autorité de Gestion a réalisé une évaluation ciblée sur la mise en oeuvre du volet FSE du PO régional. Cette évaluation visait les objectifs suivants :</p> <p>- s'interroger sur la mise en oeuvre du</p>	<p>1 - Renforcer et formaliser la synergie avec les directions opérationnelles</p> <p>2- Déployer une communication plus ciblée et donner une visibilité à plus long terme pour les appels à propositions</p> <p>3- Renforcer et améliorer l'outillage des porteurs</p>

								<p>FSE au regard des critères d'efficacité et d'efficience ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer les bonnes pratiques ainsi que les dysfonctionnements ; - apporter des pistes d'améliorations opérationnelles sur la mise en oeuvre du programme 	<p>4- Améliorer les procédures de gestion et renforcer les moyens</p> <p>5- Renforcer l'appui auprès des bénéficiaires</p> <p>6- Améliorer et renforcer le système de suivi des indicateurs et du cadre de performance</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM

--

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

AXE FEDER:

1. **Le défi de certification pour faire face au DO ainsi qu'à l'examen de performance ;**
2. **Les erreurs dans la fixation des cibles lors de la rédaction du PO**
3. **Les difficultés à programmer sur certaines PI du fait de l'application des régimes d'aides d'état**
4. **Les difficultés liées aux manques de capacité du SI à fournir des données nécessaires au pilotage.**

L'année 2018 a été principalement consacrée à la préparation de l'examen de performance. Dès la réception de la lettre d'alerte de la Commission suite au RAMO 2017, l'AG a mis en place un plan d'action pour dépasser les difficultés rencontrées.

1 – Le stock important de dossiers en instruction au cours de l'année 2017 (123 dossiers en instruction) et les échéances de fin d'année 2018 liées au DO et au cadre de performance ont conduit l'AG à réorganiser une partie de ses services au début de l'année 2018.

Un service dédié à l'instruction et à la certification du FEDER régional a ainsi été créé (remplaçant une unité traitant également des dossiers du POIA). L'objectif de la réorganisation étant à la fois de renforcer et stabiliser les moyens humains dédiés et permettre le rapprochement des fonctions d'animation et d'instruction.

Les inégalités entre les axes qui se dessinaient en 2017 se sont confirmées en 2018. Si le stock de demandes de paiement était présent sur les axes 1,2 et 3, cela n'était pas le cas sur l'axe 4. Un gros travail a été mené auprès des porteurs de projet par les équipes de l'AG pour inciter et accompagner les bénéficiaires à faire remonter leurs dépenses de manière anticipée.

Le niveau du stock des demandes de paiements n'était pas le seul défi à surmonter en 2018. Afin d'éviter le dégagement d'office en 2017, les efforts de certifications avaient principalement porté sur les axes 1 et 2 qui comportaient les plus importantes demandes de paiements. Les axes 3 et 4 présentaient donc en 2018 un challenge important afin d'atteindre les cibles des indicateurs financiers.

La réorganisation des services, le renforcement des moyens humain, l'externalisation d'une partie du traitement des demandes de paiements et la mobilisation des équipes a permis d'atteindre l'ensemble des cibles financières 2018.

2 – Des erreurs dans la fixation des cibles intermédiaires, notamment en ce qui concerne les indicateurs financiers, ont pu être corrigées avec la révision du PO.

3 – L'analyse des enseignements des premières années de gestion a conduit l'Autorité à proposer une révision de la maquette financière du programme. Ainsi au-delà de la correction de certaines cibles, la révision du PO a permis de réaliser des transferts de crédits pour optimiser les crédits restants et lever les blocages de programmation constatés sur certaines PI du fait de l'incompatibilité des régimes d'aide d'état.

4 – Les difficultés liées au SI SYNERGIE bien que résolues en majorité en ce qui concerne l'aspect gestion, n'ont toujours pas été levées en ce qui concerne le pilotage. Le SI ne permet toujours pas d'extraire l'intégralité des données saisies par les instructeurs et gestionnaires dans l'outil, ni de restituer des données de pilotage nécessaire au suivi de manière agrégées. Ce fort handicap a nécessité un investissement en moyen humain important tout au long de l'année 2018 pour permettre de suivre les données en temps réel et se doter d'une véritable capacité de pilotage.

Axe FSE

- 1. Le défi de certification pour faire face au dégageant d'office;**
- 2. Les difficultés liées au recueil des données relatives aux indicateurs en l'absence de SI commun et dédié à la collecte**
- 3. Des freins à la programmation liés au contexte de l'année 2018**

1 - Face au défi de certification et pour y répondre de manière plus efficace, les services de l'Autorité de gestion ont été réorganisés au début de l'année 2018 (voir §1 FEDER ci-dessus). Un service dédié à la gestion du FSE régional a ainsi été créé (remplaçant une unité). Les moyens alloués à la gestion du FSE ont été renforcés au cours de l'année 2018. Un coordonnateur des contrôles intervenant à 50% sur le FSE a également été recruté.

2 - La collecte des indicateurs de résultat et de réalisation s'avère chronophage et complexe. L'AG a donc amorcé en décembre 2016 le développement d'un outil informatique dédié pour le recueil des indicateurs FSE (SAFIR) issus des dossiers de subvention qui s'est achevé en 2017. Le travail de perfectionnement de l'outil s'est poursuivi en 2018 pour y intégrer la notion de CSF et créer un entrepôt de données permettant d'extraire automatiquement les indicateurs du FSE de manière agrégée.

Concernant le suivi du programme, le FSE est concerné par les mêmes problématiques que le FEDER quant à l'incapacité du système SYNERGIE de restituer des données nécessaires au pilotage du programme, ayant pour conséquence une forte mobilisation RH (point 4 du paragraphe FEDER ci-dessus).

3 - La programmation 2018 a été marquée par le contexte suivant:

- L'IEJ a été prolongée sur l'année 2018 et étendue sur le département du Var. De nombreux porteurs qui répondaient habituellement sur l'OS5C du PO ont donc reporté leur projet sur l'IEJ pour des

raisons financières.

- En septembre 2018, une réforme nationale de la formation professionnelle a également impacté de nombreux acteurs du territoire pour lesquels il est désormais plus difficile d'avoir une vision des projets à lancer.
- Les CSF et les audits se sont accentués. Les porteurs de projet sont confrontés aux délais de paiement et aux difficultés liées aux obligations européennes qu'ils ne retrouvent pas sur d'autres fonds publics. Beaucoup de porteurs ne souhaitent pas redéposer de demande européenne et préfèrent trouver des sources de financement dont la gestion administrative et financière est plus simple.

Ces difficultés devraient également se rencontrer en 2019 avec notamment le lancement du Plan d'Investissement Compétences qui vise à former un public similaire au PO à savoir des jeunes peu qualifiés et des demandeurs d'emplois.

Parallèlement, nous constatons qu'actuellement, près de 20 à 25% des crédits programmés ne sont pas consommés. Ces chiffres sont liés à la sous-réalisation des projets et aux rejets de dépenses lors des contrôles de service fait. Cette sous-réalisation provient principalement du dossier de la commande publique de formation pour lequel la période d'exécution initialement conventionnée n'était pas suffisante.

L'Autorité de Gestion met donc en place une stratégie de fin de programmation pour limiter cette double tendance notamment via:

- La mise en place d'avenant pour le dossier de la commande publique de formation
- La refonte du guide du bénéficiaire pour mieux accompagner le porteur de projet dans la réalisation de son opération et limiter les rejets de dépenses au moment des CSF
- Des formations complémentaires dispensée par le service FSE suite au conventionnement des projets
- Un travail pour identifier de nouvelles structures éligibles aux objectifs du POR

Le délai moyen d'instruction en 2018 sur l'ensemble du PO est de 8,2 mois contre 9 en 2017.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Voir sections 11 et 17 du RAMO

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds FEDER Région Sud Garantie
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Autorité de Gestion, conformément à l'article 38, §1, point b), sis Hôtel de Région. DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES / SERVICE FEDER, 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille CEDEX 20 ; L'AG a confié les tâches d'exécution conformément à l'article 8, §4, point b) à EPIC Bpifrance, sis 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 Maisons-Alfort
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5,	Organisme de droit public ou de droit privé

du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 Maisons-Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b). L'autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 38 paragraphe 4, point b), à EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial), sis 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT (France)
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	19 oct. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	9 961 409,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 461 409,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 461 409,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds FEDER Région Sud Garantie
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	436 560,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	218 280,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	436 560,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	218 280,00

25.1.1. dont FEDER (en EUR)	218 280,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	218 280,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	4 040 000,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	11
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	11
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	9
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	9
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	14,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	16,35
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1,	

point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 461 409,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 461 409,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	143 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	4 040 000,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	650,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	9,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	27 128 665,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	5 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	

31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	PACA INVESTISSEMENT
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FRANCE MARSEILLE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis,	Bloc financier séparé

paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS PACA INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 Place Jule Guesde, 13481 Marseille cedex 20
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS PACA Investissement est une entité mandatée, les conditions suivantes étant remplies : le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ces propres services ; la personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle ; la personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	10 mars 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	54 257 330,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	27 128 665,00

14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	27 128 665,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	25 567 814,23
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 567 814,23
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	8 567 814,23
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	17 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	17 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	1 313 918,55
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	227 580,26
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	159 670,70
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prises de participation</i>

22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	13 287 165,22
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 643 582,61
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	12 287 165,22
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 443 582,61
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	6 443 582,61
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	6 443 582,61
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	48
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	37
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	30
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	30
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	23 674 151,05
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	6 548 114,24
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	17 126 036,81
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,46
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	4 339 295,41
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	112 889,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion	

active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	27 128 665,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	17 000 025,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	17 000 025,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	12 887 162,72
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	95,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	29,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Provence Grand Large (Eolien Offshore)		Retiré et conservé sans statut de grand projet dans le PO			2015, T1		2018, T4	2021, trimestre 1	1 - 1b					

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Le projet Provence Grand Large était initialement inscrit comme grand projet sur la PI 4a de l'axe 3. Lors de la revision validée en septembre 2018, les crédits correspondants (5 M€) ont été transférés sur la PI 1b de l'axe 1, en raison du caractère expérimental du projet. A cette date, l'étude JASPERS n'était pas finalisée. Nous avons par conséquent maintenu le projet sur la liste des grands projets, en précisant que cette inscription était en option. L'étude Jaspers a été finalisée le 12 décembre 2018, le rapport final est joint au présent RAMO. Elle conclut à la pertinence du projet d'un point de vue environnemental et à sa soutenabilité technico-économique. Elle précise également que compte tenu du montant de FEDER attendu sur le projet et surtout du coût total éligible, qui devrait s'élever à environ 22,5 M€, l'intervention du FEDER étant ciblée sur l'acquisition et l'installation des câbles électriques innovants de ce parc pilote d'éoliennes flottantes, il ne constitue pas un grand projet au sens de l'article 100 du règlement UE 1303/2013 qui précise que sont considérés comme grands projets ceux dont le coût total éligible dépasse 50 M€.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

nc

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

PO non concerné.

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

PO non concerné.

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
-----------------	--------------------------------

Au 31/12/2018, les réalisations de l'axe 1 permettent d'atteindre le cadre de performance et sont le reflet d'une bonne dynamique de programmation. En effet on dénombre sur cet axe 52 projets conventionnés pour un cout total éligible de 211 millions d'euros.

En 2018, le nombre de dossiers programmés a été inférieur à 2017 passant de 26 à 12. L'enjeu de l'atteinte du cadre de performance étant très présent au cours de cette année, la priorité a été donnée à la certification. L'axe 1 est toutefois l'axe qui bénéficie du taux de programmation le plus avancée avec 84% de la maquette programmé (Coût Total Éligible).

En ce qui concerne la certification des dépenses, l'Autorité de gestion a certifié 56,6 millions d'euros soit un taux de certification de 22.42% (CTE) et un **indicateur financier qui atteint 141%**.

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance, **158 entreprises ont pu être soutenues (CO01)** par le FEDER soit une réalisation de l'objectif à 272%. Le soutien aux entreprises dans le cadre de l'axe 1 passe par différentes formes :

- Subvention directe
- Instruments financiers
- Soutien non financier, notamment via des incubateurs

La cible intermédiaire de 58 entreprises a largement été dépassée. Ce dépassement est principalement dû à la contribution de deux projets d'accompagnement et de soutien aux entreprises portés par :

- la SATT PACA CORSE
- TOULON VAR TECHNOLOGIES (TVT)

qui ont sélectionné et accompagné 97 projets visant la création, le développement et l'accélération d'entreprises innovantes.

Le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien autre que subvention (CO03) est alimenté par le soutien accordé par les Instruments Financiers portés par la SAS Région Sud Investissement (RSI - ex PACA Investissement) et BPI France.

RSI qui soutient la croissance de PME innovantes installées sur le territoire par des instruments de prise de participation au capital des entreprises a soutenu 30 entreprises sur les Pi3a et PI3d. Le fonds de garantie régional porté par BPI France, programmé en 2018 et lancé en septembre de la même année a permis de soutenir 19 entreprises dont les dossiers ont été validés par BPI et la DEFIE (Direction Générale économie emploi formation innovations et international). A noter que le rapport de gestion de BPI ne rapporte que 9 entreprises dont le prêt a été décaissé en 2018. Au 31/12/2018, la cible est donc atteinte à 103% avec **45 entreprises soutenues au titre du CO03** (net de soutien multiple aux mêmes entreprises).

Le fonds de garantie régional permet de faciliter l'accès des PME-TPE aux crédits bancaires. Le Fonds a été créé afin de soutenir la compétitivité et l'innovation des entreprises régionales. Il permet de réduire les difficultés d'accès au crédit rencontrées par les PME dans le cadre de leur recherche de financement bancaire soit pour les projets considérés comme trop risqués par les banques, soit dans le cas où ces PME ne disposent pas nécessairement du cautionnement personnel. Il permet en outre de couvrir une part significative du risque pour les banques et donne un confort aux banques via une garantie gratuite et une couverture sur une base "prêt par prêt" dans la limite d'un taux plafond pré-défini.

Ces investissements financiers ont permis de lever **23,2 millions d'euros d'investissements privés complétant un soutien public aux entreprises** (hors subventions). La cible du CO07 étant ainsi largement dépassée. Ce dépassement est dû à l'effet levier du fonds de garantie, beaucoup plus important que celui de la prise de participation en capital. Cet instrument ayant été mis en oeuvre de manière prioritaire en début de programmation, les calculs de cibles 2018 étaient basés sur un effet plus faible que celui qu'il a été finalement possible de mettre en oeuvre.

En ce qui concerne l'IR1a, la cible a été atteinte à 117% soit **7 infrastructures développées ou équipées soutenues**. Nous pouvons entre autres citer l'opération Plateformes 3A portée par l'INRA PACA à Avignon dans le Vaucluse. Le projet, inscrit au CPER 2014-2020, prévoit, dans le cadre d'une politique de site dynamique et cohérente, de réunir en un même lieu des laboratoires de l'INRA, de l'UAPV, des plateformes, les bureaux du pôle TERRALIA, des bureaux d'accueil pour les entreprises. Dans ce contexte, Plateformes3A permet de doter les plateformes scientifiques d'équipements utilisables par plusieurs laboratoires de recherche de l'université d'Avignon et de l'INRA PACA et par les services R&D des entreprises travaillant en collaboration avec ces laboratoires.

Autre illustration pour l'INSERM, avec le projet PEMED-PCV qui, dans l'agglomération de Nice, met en place une combinaison originale de plateformes mutualisées, gérée par l'IRCAN et ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique pour développer de nouveaux modèles expérimentaux d'étude des cancers et des pathologies liées au vieillissement (maladies cardio-vasculaires, diabète, désordres mitochondriaux, maladies neurodégénératives, ostéoporose, sarcopénie, etc..)

Concernant les indicateurs de résultat: Une réflexion est en cours sur les indicateurs de résultat de l'axe 1 (Ir1a, Ir1b1, Ir1b2, Ir1b3, Ir3a) dont la prochaine échéance de transmission est le RAMO de l'année prochaine. En effet, le périmètre des indicateurs actuels doit être revu suite à l'actualisation de la RIS3. Ces indicateurs ont été initialement calculés en 2015 puis mis à jour en 2017 par un prestataire externe qui a émis des réserves sur le transfert de méthode sur les nouveaux périmètres d'intervention. De ce fait, une révision de ces indicateurs semble nécessaire afin de garantir la robustesse des données transmises.

Au 31/12/2018, le taux de programmation en CTE de l'axe 2 est de 95% avec 10 dossiers conventionnés pour un cout total de 82,7 millions d'euros. Le taux de certification de l'axe atteint 24,8% (CTE). **Avec 21,6 millions certifiés l'indicateur financier est atteint à 157%.**

Au niveau des réalisations, seul un indicateur de réalisation de l'axe 2 n'atteint pas 75% de la cible 2018 empêchant le déblocage de la réserve de performance d'un montant d'environ 2,61 M€. Il s'agit du nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public (Ir2a). La situation particulière de cet axe et de cet indicateur et de cette priorité d'investissement (2a) est détaillée en section 17.

Concernant l'Ir2b, la cible a été atteinte à 100% grâce au soutien accordé à l'entreprise Vermillon. Cette PME aixoise spécialisée dans la fabrication de peintures, vernis, encres et mastics, a développé un projet permettant la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de distribution et de production au sein de l'entreprise au travers de procédés numériques. Cette priorité ayant subi des difficultés de programmation liés à une incompatibilité des régimes d'aides, le montant alloué a été réduit lors de la révision du PO en 2018.

Enfin, l'indicateur Ir2c, "Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés ou améliorés", est atteint à 162% notamment grâce au projet porté par la Métropole Nice Côte D'Azur qui a développé un projet de Monitoring urbain environnemental ayant pour vocation de déployer et tester en grandeur nature un maillage de près de 3000 capteurs et éléments de réseaux permettant le développement de 20 services de monitoring environnemental de la ville durable. L'objectif est de valider les économies engendrées, les améliorations du cadre de vie et santé des habitants. Les résultats contribueront au développement des usages numériques à destination des citoyens et de leurs territoires dans l'objectif d'offrir aux usagers de nouveaux services numériques qui facilitent leur quotidien améliorent le cadre de vie urbain, la qualité de vie et la santé. Après contrôle de service fait, l'Autorité de Gestion a pu comptabiliser 20 produits numériques créés ou améliorés. *Expliciter*

Cet indicateur a également été alimenté par le projet ELIGO porté par l'entreprise KINAXIA. Cette société, qui intervient dans le développement de concept d'Intelligence du Risque sur le territoire français, bénéficie d'un soutien du FEDER pour un projet experimental de développement d'une nouvelle offre de services numériques aux citoyens basée sur le traitement d'un grand nombre de bases de données ouvertes et géolocalisées en matière de logement, de déplacement, de tourisme et de culture, dans le but de fournir une aide à la décision adaptée aux contraintes nombreuses se présentant aux citoyens.

Concernant les indicateurs de résultat: Les indicateurs de résultat, qui doivent être mis à jour dans le prochain RAMO feront l'objet d'une demande de révision courant 2019 sauf pour l'Ir2a. En effet, les indicateurs Ir2b et Ir2c ne sont pas suivies par les Directions opérationnelles et relèvent d'enquêtes ad hoc qui demandent un effort financier important. L'Autorité de Gestion souhaite proposer de nouveaux indicateurs de résultat permettant une meilleure traçabilité et fiabilité des données transmises à la Commission Européenne.

--

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
-----------------	---

Au 31/12/2018, les résultats de l'axe 3 démontrent un axe en constante progression depuis le début de la programmation. Avec 40 projets conventionnés (dont 17 en 2018) pour un coût total de 114,7 millions d'euros, le taux de programmation atteint 68% (CTE). L'Autorité de Gestion a mis en place un plan d'action sur le premier semestre de l'année 2018 améliorant nettement la situation de cet axe et permettant la certification de 33,4 millions d'euros soit un taux de certification de 19,8% (CTE). **L'indicateur financier atteint ainsi 125% de réalisation.** Un l'effort de certification considérable a été fourni par l'AG au cours de l'année permde faire passer l'indicateur financier de 46% en septembre 2018 à 125%. Les bons résultats sur cet axe permettent donc de débloquer la réserve de performance.

Les opérations de réhabilitation de l'internat du Lycée Eucalyptus ainsi que le pôle d'échange Nikaïa et le pôle d'échange multimodal de l'aéroport de Nice Côte d'Azur ont fortement contribué à atteindre les objectifs pour l'indicateur financier de l'Axe 3.

Concernant les indicateurs de réalisation inscrits au cadre de performance, tous ont atteint leurs cibles.

Le projet porté par EDF Optimal Solutions qui vise à financer, concevoir, réaliser et exploiter un réseau d'eau tempérée valorisant l'eau de la mer méditerranée permet d'atteindre l'objectif fixé en terme de capacités d'énergie supplémentaires de production d'énergie renouvelables. En effet, ce projet a la particularité de fournir simultanément de la chaleur et de la climatisation aux bâtiments. Le réseau est composé d'une boucle d'eau tempérée qui relie le local de récupération de calories sur eau de mer - situé sur le port de Marseille - aux pompes à chaleur installées au sous-sol des bâtiments. Au 31/12/2018, les équipements installés (pompes, filtres, échangeur eau de mer) ont permis de valoriser **2,6 MW d'énergie thalassothermique soit une cible atteinte à 90% sur le CO30.**

Dans le cadre de la PI4c, **le soutien du FEDER a permis l'amélioration du classement en matière de consommation énergétique de 860 ménages.** Cet indicateur est alimenté en grande partie par le projet de Réhabilitation Durable, Énergétique, Technique et Architecturale de 733 logements au Jas de Bouffan à Aix-en-Provence. Cette opération de rénovation visait 3 domaines : l'amélioration de la performance énergétique des logements, permettant de diviser par 3 les consommations en énergie, le confort intérieur des logements et la requalification des espaces extérieurs.

Le projet de réhabilitation de l'internat du lycée Les Eucalyptus à Nice à permis d'atteindre l'objectif sur l'indicateur **CO32 avec une réalisation de l'indicateur atteignant 107%.** En effet, dans le cadre de ce projet de réhabilitation, la performance énergétique du bâtiment a été améliorée en réduisant les consommations d'énergie et d'eau, permettant une **diminution annuelle de la consommation d'énergie de 792 290 kWh/an.** Cette opération a été suivie par une AMO Qualité environnementale en charge de

vérifier la bonne mise en œuvre des exigences environnementales du programme.

Sur la Pi4e, **3 gares (ferroviaires ou routières) ont été aménagées en pôle d'échanges multimodales grâce au soutien du FEDER (Ir4e3)**. Il s'agit des travaux de gros œuvre du parking relais du Pôle d'échanges Nikaïa à Nice, du réaménagement des extérieurs du Pôle d'échange Multimodal de la gare Des Arcs/Draguignan; ainsi que du réaménagement du bâtiment voyageurs du Pôle d'échanges multimodal d'Aubagne.

Ces projets visent tous les 3 à favoriser le report modal, c'est-à-dire à limiter l'utilisation de la voiture individuelle et à encourager le recours aux modes de transports collectifs et ainsi réduire les émissions de GES : le parc relais Nikaïa est situé en entrée ouest de la ville de Nice et est connecté au réseau de tramway. Le parking de la gare des Arcs est particulièrement fréquenté par les utilisateurs du train qui se rendent quotidiennement à Toulon pour travailler, de même pour celui d'Aubagne, relié à Marseille par des trains aux fréquences élevés (toutes les 10 mn en heures de pointe). S'agissant de l'opération du pôle d'échanges multimodal Nikaïa, ce dernier propose sur un seul lieu à Nice : une station tramway en terminus, des quais bus pour l'urbain et l'interurbain devant le CADAM (centre administratif départemental), une station vélo en libre service - vélo bleu, des stationnements vélos et deux roues motorisés, des espaces piétons confortables et un parc-relais de 630 places à tarification spéciale P+R "Ligne d'Azur"(parc-relais)..

Ce P+R (parc-relais) est réalisé sur 5 niveaux incluant des emplacements pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les deux roues, et des emplacements en recharge pour les véhicules électriques.

Un autre projet porté par le groupe Enedis consiste à l'effacement d'une ligne haute tension aérienne au cœur du Parc naturel régional des Alpilles (APB, Natura 2000, site classé) qui induit 2 types de travaux : - La dépose de la ligne aérienne HTA sur un linéaire de 1,9 km ; - La création d'un réseau HTA enfouis sur environ 6,4 km dont environ 3 km sous la RD5 existante. Les travaux s'effectuent en site naturel avec un suivi environnemental du chantier et un accompagnement par le PNR des Alpilles

Concernant les indicateurs de résultat: En ce qui concerne les indicateurs de résultat de l'axe 3, l'Autorité de Gestion souhaiterait supprimer l'Ir4e2 "Pourcentage de la part modale des transports collectifs pour les déplacements au quotidien (AOT) " dont la collecte n'est pas assurée par la direction opérationnelle.

Axe prioritaire

4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI

Sur l'axe 4, 153,5 millions d'euros ont pu être programmés soit un taux de programmation de 42% (CTE). En 2018, 12 projets ont été conventionnés soit 7 de plus qu'en 2017.

En ce qui concerne la certification, 5,7 millions d'euros de dépenses ont été certifiées par l'Autorité de Gestion permettant à **l'indicateur financier d'atteindre 90% de sa cible 2018**. Le taux de certification atteint lui, 14,2% (CTE). Pour atteindre ce résultat, l'Autorité de gestion a mis en place en 2018 un important plan d'action auprès des porteurs de projets afin d'anticiper la remontée des dépenses. Ce travail a porté ses fruits puisque le taux de réalisation de l'indicateur financier est passé de 5% en septembre 2018

à 90%.

La situation financière de l'axe met en lumière un léger décalage de programmation par rapport au reste du PO. Cette situation s'explique par différentes raisons :

L'enveloppe dédiée aux ITI au sein de l'axe 4 représente un peu plus des deux tiers de l'enveloppe totale. Les conventions de mise en œuvre des ITI ont été signées entre fin 2015 (22/12/2015 pour la Métropole Aix Marseille Provence) et début 2017 (23/02/2017 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon) ce qui a décalé la publication des 1ers appels à propositions ITI de plus d'un an (22/04/2016 pour l'ITI TPM) par rapport aux autres thématiques du PO FEDER/FSE 2014/2020 (1er appels publiés dès le 22/01/2015). Ainsi, 27 appels avaient été publiés sur les autres axes FEDER du PO régional 2014/2020 avant le lancement du 1er appel à propositions ITI.

Néanmoins, un effort considérable a été fourni par l'Autorité de Gestion afin de pouvoir valoriser au maximum les réalisations sur cet axe. En effet, seul un indicateur n'atteint ses objectifs et ne permet pas de débloquer la réserve de performance. **Il s'agit du CO01, qui atteint 67%**. La situation de cet indicateurs est détaillée en section 17.

Citons l'opération ECOBAT'IN, Ce projet vise à enclencher une nouvelle dynamique économique dans deux quartiers prioritaires de Nice que sont L'Ariane/Le Manoir et Les Moulins. L'opération vise à soutenir l'entrepreneuriat et la création d'activités par les habitants des quartiers prioritaires de la ville. Il s'agit de proposer un accompagnement « de l'idée à la création », et d'apporter des services répondant aux attentes des populations et des talents des QPV.

Par ailleurs, l'opération vise à redynamiser l'économie locale et intégrer cette économie dans la dynamique économique Métropolitaine. Il s'agit de soutenir l'implantation de commerces de proximité, favoriser le développement de formes innovantes d'entreprises (commerce, services et artisanat) et de contribuer activement à la commercialisation des locaux vacants en pieds d'immeubles.

Enfin cette opération favorise l'employabilité des habitants des QPV notamment autour des métiers de l'écoconstruction et de l'habitat durable, secteur innovant et en tension en matière d'emploi. Il s'agit ici de créer un lieu de formation et de convergence entre monde économique et habitants des QPV, autour de la structuration d'une filière de l'écoconstruction et éco rénovation

En ce qui concerne **l'IR9a et les espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de service sociaux, la cible a largement été atteinte avec un taux de réalisation de 244%**. C'est le projet de l'Ecole de la Deuxième chance qui contribue en grand partie avec 2 27 m² de locaux réhabilités au sein du Campus de la Grande Tourrache. Une rénovation qui s'est faite en deux temps, afin que l'E2C puisse commencer à s'installer à partir en septembre 2018. La première phase de travaux permet de disposer du rez-de-chaussée et du premier étage, dans des conditions optimales de confort et de sécurité. Une première tranche de travaux a été menée sur le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment. Il s'agissait à la fois de travaux extérieurs et d'embellissement que d'aménagements intérieurs. Pour l'extérieur, le chantier a par exemple permis d'installer de nouveaux espaces verts ou de créer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. A l'intérieur, les locaux ont été réagencés pour donner naissance à des salles de classe et à un amphithéâtre. Menés pendant les périodes de vacances scolaires pour impacter au

minimum les stagiaires actuellement en formation, ces travaux ont été principalement menés par des entreprises varoises ou régionales. Les locaux rénovés ont ainsi été livrés à la fin du mois de septembre.

Ayant également contribué à l'atteinte de la cible de l'IR9, le projet de la Recyclerie des Moulins est un concept innovant imaginé par la Métropole Nice Côte d'Azur qui conjugue les 3 piliers du développement durable :

- Environnemental : Réduction des déchets et sensibilisation des éco-citoyens, amélioration du cadre de vie en collectant et revalorisant les déchets encombrants
- Social : Activité de réinsertion professionnelle
- Économique : Consommation à un tarif accessible et chantiers d'insertion visant la création d'emploi par l'activité économique

Sur le volet social, la recyclerie emploie et accompagne des publics éloignés du monde du travail dans le cadre du Pôle Insertion Emploi de l'association. La recherche des conditions à une insertion durable repose sur la mise en situation de travail conjuguée à un accompagnement social et professionnel individualisé et au suivi de formations.

La Recyclerie des Moulins a été inaugurée le 3 mai 2018 après un an et demi de travaux. Le nombre de mètres carrés construits à des fins de service sociaux est de 190.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de réaménagement du siège du CCAS de Toulon permettant de diversifier l'accueil, l'offre de service et l'égalité d'accès, 789 mètres carrés ont été réhabilités.

De manière générale et sur tous les axes, un travail approfondi sur la fiabilisation des données a été enclenchée dès le début de l'année 2018 par l'Autorité de gestion afin d'anticiper les travaux liés au cadre de performance. Ce travail a permis en outre, d'identifier les projets susceptibles d'alimenter le cadre de performance, de prioriser les CSF alimentant le cadre de performance pour les appels de fonds et de collecter les pièces justificatives auprès des porteurs afin de s'assurer de la véracité des réalisations et de la robustesse des données transmises. Ce travail a été mené en étroite collaboration entre les différents services de la DAE et de la DAG.

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
-----------------	---

Pour le FSE et la mise en oeuvre de l'axe 5, **l'indicateur financier à atteint sans difficulté sa cible avec un taux de réalisation de 116%** soit 52,1 millions d'euros certifiés hors AT. Le taux de certification atteint ainsi 18% (CTE). Au 31/12/2018, 50 opérations ont été programmées pour un coût total de 153,5 millions d'euros équivalant à 54% de la maquette. On note que le taux de programmation est relativement stable entre 2017 (17%) et 2018 (20%).

La cible des indicateurs FSE du cadre de performance a largement été atteinte. Conformément à l'article 5 paragraphe 6 du règlement d'exécution 215-2014, cela a conduit l'Autorité de Gestion à revoir dès 2018 les calculs des valeurs cibles 2023.

La commande publique de formation représente 84% du montant éligible et de ce fait alimente en grande partie le cadre de performance qui a été largement atteint. Dès lors, la valeur du nombre d'inactifs ne suivant ni enseignement ni formation (CO04) qui avait été déterminée à partir du seul dispositif ETAPS PJJ (OS5C), a été révisée pour 2023 afin d'intégrer les stagiaires issus de la commande publique de formation. Il en est de même pour l'indicateur relatif au nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeurs d'emploi (IR104) qui avait été quantifié sur la base du seul dispositif FAJE. L'indicateur CO09 « nombre de Titulaire d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) » a également été revu à l'horizon 2023 puisque nous constatons que le nombre de stagiaires qualifiés augmente dans le cadre de la commande publique de formation et ils seront nombreux à être titulaires de diplôme CITE 1&2 à l'entrée en formation.

En 2018, le nombre de dossiers conventionnés est sensiblement similaires aux années précédentes mais nous constatons une baisse du nombre de dossiers déposés notamment lié au fait que l'appel à proposition relatif à l'OS5b n'a pas été lancé en 2018 dans l'attente de la révision du PO. Nous envisageons cependant une augmentation du nombre de dossiers à instruire en 2019.

En 2018, un projet « précurseur » a été accompagné, instruit et programmé par le service FSE. Il s'agit du projet « Insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi » porté par l'Ecole de la Deuxième Chance du Var qui vise à permettre à près de 500 jeunes d'acquérir les prérequis fondamentaux et les compétences personnelles et relationnelles à une insertion durable. Le projet cible les jeunes les plus en difficultés et qui présentent des carences de repères en matière d'intégration sociale. Si ce porteur est reconnu au niveau de l'ensemble du territoire pour la qualité de son accompagnement auprès des jeunes en difficultés, c'est la première fois qu'il a recours au FSE. En application de la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui reconnaît que les Ecoles de la Deuxième chance participent au service public régional de formation, la Région souhaite lancer un appel à projet spécifique permettant de doter chaque département d'une structure portant ce label. L'accompagnement FSE apporté à cet Ecole en 2018 participera ainsi à ouvrir la voie à d'autres Ecoles de la Deuxième Chance à partir de 2019 pour chacun des départements de la Région.

L'indicateur de résultat Ir102 (Taux de satisfaction des professionnels ayant suivi une formation) n'est pas renseigné puisqu'il aurait dû être supprimé en même tant que l'indicateur de réalisation IR101 (Nombre de professionnels formés) lors de la révision du PO approuvée en 2018. Cet indicateur de résultat n'ayant plus raison d'être, sa suppression sera proposée lors de la prochaine révision.

Concernant l'Ir101, l'indicateur de référence se fonde sur le nombre d'acteurs signataires de la Charte du SPRO en région soit 26, reporté au nombre total d'acteurs identifiés sur le territoire et impliqués dans la délivrance des services en lien avec le SPRO (informations personnalisées, de qualité sur la formation, l'emploi, les métiers et l'économie du territoire). En 2018, ce le nombre d'acteurs signataires n'a pas évolué. En revanche le nombre d'acteurs identifié a augmenté passant de 583 à 604, c'est pourquoi le taux de participation des acteurs de l'orientation du territoire régional à un programme global innovant, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) est passé de 4.4% à 4.3%.

Par ailleurs, les dispositions règlementaires relatives à l'orientation évoluant, une réflexion est engagée avec le Service Accompagnement Vers l'Emploi de la Direction de L'Emploi de La Formation et de L'Apprentissage pour s'adapter à ces évolutions et réviser l'indicateur en conséquence.

Le nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées (IR105) est au 31 décembre 2018 de 0. En effet, les appels à projet sur cet OS ont été lancés fin 2018 et aucun projet n'était conventionné à cette date. Les réalisations de 2018 seront disponibles dans le RAMO de l'année prochaine.

Une révision des indicateurs FSE sera proposée dans le cadre de la prochaine révision du PO notamment pour revoir les valeurs cible à la hausse dans le cas où ces valeurs cibles ont déjà été largement atteintes.

Prise en compte du Règlement Omnibus:

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Omnibus en juillet 2018, l'Autorité de gestion a réintégré les participants qui n'avaient pas été valorisés dans les précédents RAMO à cause des données incomplètes portant sur les indicateurs "ménages" (CO12; C1013; CO14). Ces participants sont donc comptabilisés dans les indicateurs de l'axe 5 excepté pour le dossier la Commande Publique de Formation de 2014-2015 puisque ce dossier est déjà soldé.

Concernant l'écart entre le nombre total général des participants et le nombre de participants valorisés dans le RAMO:

Lors du premier RAMO transmis, il existait un écart de 98% entre les participants valorisés et le grand total des participants. Cet écart important provenait en grande partie d'un mauvais paramétrage du logiciel SAFRAN. En effet, un plan de reprise avait dû être mis en place concernant les indicateurs ménages qui n'avaient pas été renseignés. Dans le cadre de ce plan de reprise, l'ensemble des données n'avait pas pu être rattrapées. C'est pourquoi, malgré l'amélioration de la qualité des données, il restait un écart de 43%.

Avec la prise en compte du Règlement Omnibus parut en juillet 2018, l'Autorité de gestion a réintégré les participants qui n'avaient pas été valorisés dans les précédents RAMO à cause des données incomplètes portant sur les indicateurs "ménages" (CO12 ; C1013 ; CO14). Ces participants sont donc comptabilisés dans les indicateurs de l'axe 5 excepté pour le dossier la Commande Publique de Formation de 2014-2015 puisque ce dossier est déjà soldé et que des corrections financières ont été appliquées à ce sujet. Cette réintégration de participants a permis de passer d'un écart de 43% à 21,4% ce qui représente une nette amélioration de la qualité des données. L'écart de désormais 8008 participants représente donc les participants de la Commande Publique de Formation 2014-2015 qui n'ont pas été réintégrés. Cet écart de 8008 participants restera donc jusqu'à la fin du PO mais le pourcentage diminuera au fur et à mesure de la valorisation des participants puisque désormais la transmission de données incomplètes est impossible grâce à l'amélioration du système de collecte de données des participants.

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

En 2016 deux dossiers d'assistance technique 2014-2016 du FEDER ont été programmés pour un coût

total de 4 910 740,02€ représentant 24,7% de l'allocation totale. Ces dossiers ont été soldés en 2018. Les montants certifiés ont été de 3 376 680,75 € en coût total.

Les dossiers soldés font apparaître des réalisations globalement supérieures aux prévisions malgré une consommation financière inférieure au prévisionnel.

Au total sur les deux dossiers (FEDER OS6.1 et FEDER OS6.2), le nombre d'ETP affecté à la gestion du FEDER sur la période (2014-2016) est de 61,4, soit une moyenne de 20,4 par an contre 13,8 ETP prévus. Les effectifs ont connu un renforcement considérable au cours des 3 premières années qui s'est prolongé jusqu'en 2017 et 2018.

Le nombre de séminaires à destination des porteurs de projets organisé par l'autorité de gestion a été de 24 sur la période soit 3 séminaires de plus que prévu initialement. Ces séminaires ont été organisés par l'AG sur le territoire régional et ont été au cœur de la stratégie d'animation.

30 actions de communications ont pu être réalisées sur le FEDER sur la période. Cela représente 24 actions de plus que celles initialement prévues. Une stratégie de communication digitale a été récemment mise en place par l'AG. (Les actions en mises en œuvre en matière de communication par l'AG sont détaillées en section 12).

Sur la période, l'autorité de gestion a pu organiser 5 comités de suivi contre les 8 qui étaient initialement prévus. Mis à part en 2014, l'AG organise généralement 2 comités de suivi par an : 1 comité de suivi en dématérialisé en fin d'année et 1 comité de suivi en présentiel en fin de 1er semestre.

Aucun dossier d'assistance technique n'a été programmé en 2018.

Concernant la progression des valeurs des indicateurs de résultat :

Le taux d'erreur constaté dans le rapport annuel des contrôles est de 1,31% en 2018.

L'indicateur concernant le sentiment d'information sur les projets soutenus par l'Union Européenne en région a été actualisé pour 2016 et voit sa valeur progresser de 2 points de pourcentage, passant de 14% en 2014 à 17% en 2016. L'enquête IFOP menée en 2018 montre que 15% des personnes interrogées sur l'ensemble PACA-Massif Alpin se sentent bien informées sur les projets soutenus par l'Union européenne, soit une perte de 2 points par rapport à 2017.

Axe prioritaire

7 - Assistance technique FSE

En 2016 le dossier d'assistance technique 2014-2016 du FSE a été programmé au CRP du 21/03/2016 pour un montant total de 2 771 244,95€ représentant 26% de l'allocation totale allouée à l'axe. Le dossier a été soldé en 2018. Le montant certifié du dossier s'élève à

1 641 553,86€.

Les indicateurs de suivi de l'Assistance technique montrent une montée en puissance de l'Autorité de Gestion sur les premières années de programmation. Premièrement, le nombre d'ETP (équivalent temps plein) affectés au Fonds Social Européen est en constante évolution sur les trois années passant de 3,59 ETP en 2014 à 14,16 ETP en 2016. Portant le nombre d'ETP concernés par la mise en oeuvre du FSE à 28,29 ETP soit une moyenne de 9,4 ETP par an. La transformation en 2018 de certains poste de catégorie B en poste de catégorie A sont venu renforcer la capacité administrative du service FSE.

L'Autorité de gestion à également fournit un effort particulier sur les formations des agents en charge de la mise en oeuvre du FSE régional sur les deux premières années de mise en oeuvre du programme, avec 22 formations effectuées par des agents concernés par la mise en oeuvre du FSE en 2014 (soit une moyenne de 6 formations par agent) et 54 en 2015 (soit une moyenne de 5 formations par agent). Cet accent mis sur la formation s'explique par l'importance donnée par l'Autorité de gestion à une bonne compréhension des enjeux et des obligations règlementaires par les équipes dans le contexte du transfert par l'Etat aux Régions de l'Autorité de Gestion des programmes Régionaux. L'effort de formation, bien que plus modeste, se poursuit sur 2016 avec 46 formations effectuées (soir une moyenne de 3 formations par agent).

Le nombre de contrôles sur site effectués par l'Autorité de Gestion est de 32 en 2016 soit 21% de la cible 2023. Cet indicateur présente donc des perspectives favorables pour l'atteinte de sa cible en 2023.

Le nombre de séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels sur le territoire régional est de 16 pour l'année 2016, ce qui est 6 séminaires de plus que la cible initialement envisagée pour 2023.

Concernant les actions de communications et d'informations, au total sur la période on dénombre 31 actions. Les actions de communication mise en oeuvre par l'AG sont détaillées en section 12 du présent RAMO.

La programmation a été soutenue par la consultation fréquente des instances de suivi et de programmation des Programmes. Sur la période 2014-2016, 5 Comité de Suivi traitant du FSE ont été organisés.

Aucun dossier d'assistance technique n'a été programmé en 2018.

Concernant les indicateurs de résultat :

Le nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE est en augmentation en 2018 (61) par rapport à 2017 (40) et retrouve un niveau semblable à celui observé sur les premières années du programme.

Le sentiment d'information sur les projets soutenus par l'Union Européenne en Région observe une régression sur l'enquête réalisée pour l'année 2018. Après une hausse 3 points observée de 2014 (14%,

année de référence) à 2017 (17%), il est en 2018 de 15%.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'Autorité de gestion a mis en œuvre ces principes en associant au sein des comités la DRDFE, le PDEC et la DRJSCS.

Ces principes sont présents dans les grilles d'évaluation des AAP de tous les axes FEDER-FSE. Les OS 8a et 9a de l'axe 4 FEDER sont plus particulièrement tournés vers ces thématiques. En 2018, sur l'OS 8a, la Région a lancé 1 AAP (6 dépôts), les ITI TPM, AMPM et NCA ont lancé chacun 1 appel sur la 8a et 1 sur la 9a pour 6 dépôts de dossiers sur l'appel de AMPM.

Parmi les dossiers conventionnés en 2018, on peut citer Le cloître à projets de la Fondation d'Auteuil (OS9a) dont les statuts font de l'égalité des chances et de la non discriminations des éléments centraux qui orientent tous les projets développés. Le projet de construction d'un lieu d'insertion et de formation inclut 400m² dédiés à l'intégration d'enfants et de jeunes handicapés et vise parmi les 300 jeunes accueillis par an, garçons et filles sans distinction, la formation de 45 jeunes de 6 à 18 ans en situation de handicap. Il est prévu la mise en place d'actions luttant contre les stéréotypes : mises en situation, discussions, incitation à la diversification des choix professionnels pour promouvoir les formations et métiers considérés comme « masculins » auprès des filles et inversement.

Sur l'axe 5, un AAP sur la promotion de l'égalité Hommes/Femmes a été lancé en 2018 mais 2 dossiers seulement ont été déposés dont la Maison de l'emploi Ouest Provence pour sensibiliser d'une part les femmes aux possibilités d'emploi dans l'industrie et les préparer à une formation en ce sens et d'autre part les entreprises au recrutement féminin. Depuis le début de la programmation, 3 dossiers seulement ont été programmés sur cette thématique précise mais la nature même des objectifs spécifiques du programme intègre cette notion à de nombreux dossiers conventionnés en 2018 comme Le Dispositif de formation JANA (OS 5b) qui développe une action en faveur des jeunes migrants pour leur permettre d'appréhender les notions de droits et devoirs de citoyens, d'acquérir les savoirs de base en matière de lecture, écriture, maths et pour faciliter leur inclusion sociale et professionnelle. Cette opération s'inscrit dans une démarche de lutte contre les discriminations et les inégalités de chances de publics en difficulté tout en intégrant des actions sur l'égalité hommes/femmes dans la diversification des projets professionnels proposés aux stagiaires et en rendant possible aussi bien aux garçons qu'aux filles l'accès à des ateliers généralement considérés comme masculins.

La CCI du Var dans son projet de Réhabilitation de locaux pour l'Ecole de la Deuxième Chance à la Garde (OS 9a), qui par nature exclut les actions discriminantes, a introduit une clause d'insertion dans ses marchés de travaux et la réhabilitation des bâtiments fait l'objet d'un quota d'heures de travail réservées à des publics en difficultés d'insertion socio-économique.

L'opération de rénovation urbaine Recyclerie des Moulins, portée par la métropole NCA intègre des obligations d'insertion dans la commande publique avec un taux minimum de 5% des travaux exécutés par un public exclu du monde du travail. Une Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion (CACI) a été créée pour assurer le suivi de ces clauses qui concernent, entre autres, les travailleurs handicapés et les travaux de réhabilitation prévoient les aménagements nécessaires à l'accès et la mobilité des personnes handicapées.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'Autorité de gestion a mis en œuvre ce principe en associant au sein des comités l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la DREAL et en s'orientant vers une démarche de dématérialisation et d'ouverture au télétravail. A partir de mars 2018, les porteurs ont pu déposer leurs dossiers électroniquement sur e-synergie.

L'évaluation de la prise en compte de ce principe fait partie de la grille de notation des projets présentée dans les AAP et une annexe relative à sa mise en œuvre fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'instruction et de la notation des projets.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PO, le développement durable est plus particulièrement porté par l'axe 3

En 2018, 17 dossiers de l'axe 3, dont 12 également programmés cette année, ont été conventionnés.

Sur la PI 4 a, 3 dossiers ont été conventionnés dont le projet de Production d'énergie avec du bois pour le chauffage du Centre Forestier de la région PACA dont la démarche s'inscrit dans la stratégie régionale de développement durable et les objectifs du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) de juillet 2013 en terme de développement des énergies renouvelables et augmentation de l'efficacité énergétique (500Kw par an) et la réduction des gaz à effet de serre (GES) (-71 tonnes par an de CO2). De même le projet THASSALIA qui consiste en la création d'une centrale énergétique de production de froid et de chaud à partir de l'eau de mer et de la livraison de cette énergie aux bâtiments raccordés (neufs ou anciens) situés sur le périmètre d'Euroméditerranée 1. Ce projet, reproductible dans d'autres secteurs géographiques, vise une réduction de 70% des GES, des réductions de 40% de la consommation électrique et de 65 à 100% des consommations d'eau et de produits chimiques. En termes de réalisation effective, au 31/12/2018, la réalisation du réseau d'eau tempérée de l'îlot Allard à Marseille a généré 2,6 Mégawatt de capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable.

La PI 4c a permis de soutenir également des actions dans le domaine de l'efficacité énergétique à travers des opérations comme la réhabilitation énergétique de 200 logements à Antibes (06) et Saint Mitre les Remparts (13) ou des plateformes locales de rénovation énergétique visant la mise en œuvre de dispositifs intégrés d'accompagnement des professionnels du bâtiment à la réalisation des travaux (conseil, animation, formation...) comme les projets Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat Provence Métropole ou Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat, Luberon – Haute-Provence (objectif de 1200 rénovations énergétiques par an sur 3 ans).

Au niveau des objectifs réalisés au 31/12/2018 dans le cadre de cette priorité, le projet d'ESH Famille et Provence a rendu effective l'amélioration de la consommation énergétique de 733 ménages à Aix-en-Provence, la commune St Michel de Chaillol, par la réhabilitation de 18 logements sociaux communaux a généré une réduction de 189 000 KWh/an d'énergie primaire et la Région PACA par la réhabilitation du lycée des Eucalyptus à Nice a atteint une diminution de consommation énergétique de 792 290 KWh/an.

Des projets tels que les deux stations tramway du quartier politique de la ville des Moulins à Nice (PI4e) permettent à la fois de réduire les GES par un désengorgement du trafic automobile et de d'intégrer ce quartier dans une dynamique de développement durable en le désenclavant.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	10 160 000,00	8,05%
3	33 487 441,56	39,68%
Total	43 647 441,56	10,13%

L'action de l'Autorité de gestion en matière de soutien affecté à la lutte contre le réchauffement climatique est détaillée dans la partie 11.3 sur le développement durable, indissociable de la prise en compte de ce facteur.

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Un important travail de mise à jour des membres des comités de programmation et de suivi a été entrepris sur le logiciel de gestion des contacts Augure qui permet la diffusion des informations auprès des partenaires de l'autorité de gestion.

CRP : Tous les comités de programmation de 2018 ont eu lieu en version dématérialisée.

10 CRP Interfonds ont été organisés durant l'année 2018. 3 ont concerné le FEDER et le FSE volet régional : le 23 mars, le 13 juillet et le 5 novembre. Les CRP du 22 mai et du 17 décembre n'ont concerné que le FEDER.

Pour une meilleure information du partenariat, des fiches projets concernant toutes les opérations présentées en CRP sont diffusées pendant la consultation et des graphiques présentant l'état de la programmation et/ou certification au terme de la consultation sont annexés au compte-rendu.

CDS : 4 comités de suivi ont eu lieu en consultation écrite. Ils ont permis de présenter l'évaluation ex ante volet PME (5 mars), de faire valider la révision du PO FEDER-FSE concernant la maquette financière et les indicateurs du cadre de performance (10 avril) et le RAMO 2017 FEDER-FSE (29 mai).

Le comité du 19 décembre a donné lieu à la présentation de l'état d'avancement de la programmation et de la certification. L'AG a communiqué sur les instruments financiers, les ITI et la stratégie de lancement des AAP. Le partenariat a été informé des actions de communication 2018 et de l'état d'avancement de la prise en compte des recommandations des évaluations de mise en œuvre. Les membres du comité ont validé la proposition de modification de critères de sélection de l'appel dédié à l'OS5e pour le FSE, la révision du programme opérationnel FEDER – FSE (volet FSE) et le plan d'action 2019 pour la communication.

1 CDS s'est tenu en présentiel le 19 juin à Marseille après une réunion technique préparatoire le 26 avril. Ont été présentés l'état d'avancement de la programmation, de la certification et du cadre de performance ainsi que de la révision du PO FEDER-FSE. Le partenariat a également été informé des actions de communication, de l'avancement du plan d'évaluation et de la mise en œuvre des instruments financiers.

3 porteurs ont présenté leur projet: les instruments financiers par la SAS PACA Investissement et la Fondation d'Auteuil pour le Cloître à projets (porté par l'ITI AMPM) pour le FEDER, l'Ecole centrale de Marseille pour le projet SIMPLonMARS pour le FSE régional.

L'AG et le partenariat ont débattu des enjeux de la politique de cohésion pour la période 2021-2027.

En ce qui concerne les ITI, l'AG, dans le cadre d'un dialogue de gestion, a participé à plusieurs réunions avec les organismes intermédiaires lors desquelles les modalités d'ajustement de la maquette, la stratégie de fin de programmation, l'état d'avancement de la programmation et de la certification ont été discutés afin de permettre un suivi de la situation du volet urbain, d'adapter les conventions et DSGC aux besoins de surprogrammation potentiels. Une démarche d'accompagnement pour sensibiliser les OI à une approche par le résultat et à la mise en place d'outils stratégiques adaptés d'animation, de suivi des indicateurs a été initiée, qui se poursuivra en 2019.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Comme prévu au plan d'évaluation les années 2017 et 2018 ont été consacrées aux travaux d'évaluation de la mise en oeuvre des programmes (voir détail section 4). Les rapport finaux de ces évaluations ainsi que les synthèses en français et en anglais sont disponibles dans la section Evaluation de SFC.

A partir de 2019, l'Autorité de Gestion entrera dans la seconde période (2019-2022) prévue au plan d'évaluation et consacrée aux évaluations d'impact. Afin de se préparer à cette période, le secrétariat technique en charge de l'évaluation au sein de l'autorité de gestion a suivi une formation de 3 jours aux méthodes d'évaluation d'impact. L'objectif de la formation était de présenter l'état de l'art en matière d'évaluation d'impact et de permettre aux équipes de progresser dans la réflexion et la planification des évaluation d'impact pour 2019-2022. La formation était construite en deux temps. Un premier temps d'apports théoriques et de présentation d'exmples. Un second temps centré sur des apports méthodologiques et pratiques avec des études de cas, appelées "études d'évaluabilité" directement sur le PO. Les études d'évaluabilité ont permis à l'autorité de gestion de cibler les questionnements et les méthodes d'évaluation d'impact envisageables pour chaque thématiques.

Au vu de leur temporalité, les évaluations d'impact viseront principalement à interroger les résultats et les impacts à moyen terme du programme. Elles traiteront également des questions relatives la contribution de ce dernier aux principes transversaux, et aux objectifs de la stratégie UE 2020.

L'Autorité de Gestion proposera une révision du Plan d'évaluation en 2019 afin de tenir compte :

- des ressources mobilisables pour l'évaluation
- des études d'évaluabilité menées
- démontrer l'intérêt porté par l'AG pour l'évaluation d'impact ainsi que sa volonté d'être exemplaire en la matière.

A la lumière du poids financier de l'axe, de l'intérêt – et homogénéité – de la politique ainsi que des données disponibles, ce sont les Instruments financiers de soutien aux entreprises (Ot 3) pour le FEDER et le Programme Régional des Formations (Os 5b) pour le FSE qui feront l'objet d'une étude d'impact répondant aux canons méthodologiques.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
Exécutée	Evaluation de mise en oeuvre du Fonds Européen de Développement Régional	FEDER	2018	Procédure	01 02 03 04 06 08 09	<p>A mi-parcours, la Région PACA a souhaité conduire une évaluation de mise en oeuvre du Programme, confiée aux cabinets Teritéo et Aster Europe, afin d'analyser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avancement du programme - La qualité d'accompagnement des porteurs de projets et leur satisfaction - La fiabilité et l'efficacité des procédures de gestion - la qualité du suivi et les progrès réalisés vers les objectifs stratégiques du programme. 	<p>10 recommandations, déclinées en 25 actions s'inscrivent dans les 4 thématiques ont été proposées, ainsi qu'un calendrier de déploiement.</p> <p>Elles ont fait l'objet d'un travail de discussion et de priorisation avec les parties prenantes.</p> <p>Q0 - Dynamisation de la programmation</p> <p>Recommandation 1 - Orienter plus fortement la stratégie d'engagement des Appels à candidature sur le cadre de performance</p> <p>Recommandation 2 - Clarifier les Appels à projets pour une cohérence plus forte entre le périmètre des projets « éligibles » et le "sélectionnables"</p> <p>Recommandation 3 -</p>	<p>La prise en compte des recommandations fait l'objet d'un suivi entre la Direction de l'Autorité de gestion et la Direction des Affaires Européennes. Des fiches recommandations ont été établies et permettent de suivre la mise en oeuvre de ces recommandations à savoir le ou les service en charge; le calendrier et le suivi de la mise en oeuvre.</p>

						<p>Engager une révision du programme sur les priorités en situation de blocage</p> <p>Q1 - Accompagnement des porteurs</p> <p>Recommandation 4 - Renforcer la visibilité sur le calendrier d'ouverture des appels à candidature</p> <p>Recommandation 5 – Approfondir le travail d'information des porteurs de projets</p> <p>Q2 - Instruction / gestion</p> <p>Recommandation 6 - Améliorer les procédures et la mobilisation des moyens pour réduire les délais d'instruction</p> <p>Recommandation 7 - Dynamiser le circuit de traitement des demandes de paiement</p> <p>Recommandation 8 -</p>	
--	--	--	--	--	--	---	--

						Renforcer le pilotage stratégique des Investissements Territoriaux Intégrés		
						Q3 - Suivi		
						Recommandation 9 – Renforcer le processus de contrôle qualité en vue de la revue de performance		
						Recommandation 10 – Engager une révision de certaines cibles du cadre de performance		
Prévue	Le devenir des formés de la Commande Publique de Formation	FSE	2022	Impact	10	L'autorité de gestion souhaite savoir quel a été l'impact de la formation suivie sur l'insertion professionnelle des participants 6 mois et 18 mois après leur sortie de formation.	L'évaluation devrait débuter à l'automne 2019.	L'évaluation devrait débuter à l'automne 2019.
Prévue	L'impact des investissements financiers (IF)	FEDER	2022	Impact	01	L'évaluation porte sur les effets l'aide financière apportée par Région Sud Investissement. L'évaluation pourrait porter sur plusieurs points de l'intervention :	L'évaluation d'impact n'a pas encore débuté.	L'évaluation d'impact n'a pas encore débuté.

						<ul style="list-style-type: none"> • l'impact de Région Sud Investissement sur le développement des entreprises aidées ; • la réalisation de l'effet levier de Région Sud Investissement ; • l'effet emploi de Région Sud Investissement. 		
Exécutée	Evaluation de mise en oeuvre du Fonds Social Européen	FSE	2018	Procédure	10	<p>A mi-parcours de la programmation une évaluation externe ciblée sur l'axe soutenu par le Fonds social Européen : investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie a été lancée. Cette évaluation vise les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'interroger sur la mise en oeuvre du FSE au regard des critères d'efficacité et d'efficience ; • repérer les bonnes pratiques ainsi que les dysfonctionnements ; • apporter des pistes d'améliorations opérationnelles sur la mise en oeuvre du programme. 	<p>Les recommandations formalisées suite au travail d'évaluation sont résumées ci-dessous. Le détail de ces recommandation est disponible dans le rapport final d'évaluation dans la section évaluation de SFC.</p> <p>1- Renforcer et formaliser la synergie avec les directions opérationnelles</p> <p>2- Déployer une communication plus ciblée et donner une visibilité à plus long terme pour les appels à propositions</p> <p>3- Renforcer et améliorer</p>	<p>Le suivi des recommandations est assuré en interne par la Direction de l'Autorité de Gestion ainsi que la Direction des Affaires Européennes. Le comité de pilotage s'est réuni en 2018 afin de prioriser les recommandations émises. Le suivi des recommandations est assuré grâce à l'utilisation de fiche recommandation qui précisent le service en charge de la mise en oeuvre, le calendrier, et le suivi de la mise en oeuvre.</p> <p>En ce qui concerne l'amélioration et renforcer le système de suivi des indicateurs et du cadre de performance, un important travail a été mené au sein de l'Autorité de gestion. En effet, le système de collecte de données initial ne permettait</p>

						<p>l'outillage des porteurs</p> <p>4- Améliorer les procédures de gestion et renforcer les moyens</p> <p>5- Renforcer l'appui auprès des bénéficiaires</p> <p>6- Améliorer et renforcer le système de suivi des indicateurs et du cadre de performance</p>	<p>pas d'obtenir des données fiables de qualité. Afin de remédier à ce problème, le logiciel de collecte de données SAFRAN (PRF) a été corrigé et amélioré et le logiciel de collecte de données SAFIR (subventions) a été créé. Afin d'agréger ces données et obtenir les indicateurs transmis dans le RAMO, un entrepôt a été mis en oeuvre. Il permet de fusionner les données SAFIR et SAFRAN et d'agréger les données. Les logiciels SAFIR et SAFRAN comportent de nombreux contrôles de cohérence qui permettent d'éviter les données incomplètes ou incohérentes. Les évolutions en termes de suivi sont donc importantes au niveau du FSE et l'Autorité de gestion poursuit ses efforts afin d'optimiser ce suivi. En effet, très prochainement, le contrôle d'éligibilité des participants se fera directement sur SAFIR afin que les données collectées dans l'entrepôt comprennent les correctifs des CSF. L'objectif étant d'obtenir les données finales de façon automatique.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Au regard des exigences réglementaires en matière de publicité du programme, l'Autorité de gestion a déployé en 2018, les actions suivantes :

1. L'évènement annuel en 2018 s'est déroulé le 18 avril à Marseille dans le cadre de la 1ère Convention annuelle des maires au Parc Chanot à Marseille.

600 participants, 600 recueils de fiches projets distribués, 1 conférence de presse, 1 atelier spécifique Europe, 1 stand Europe avec les 4 CIED + la Commission européenne, des retombées médiatiques (10 articles parus dans la presse régionale)

2. Le site internet dédié aux fonds européens (www.europe.maregionsud.fr), enregistre une fréquentation en forte hausse par rapport à l'année 2017.

59 791 sessions enregistrées en 2018 contre 34 621 sessions en 2017.

39 587 utilisateurs en 2018 contre 18 360 utilisateurs en 2017.

Décembre 2018 présente un fort taux de fréquentation en raison de la campagne médias sur les réseaux sociaux. La présence sur les réseaux sociaux peut expliquer cette hausse de notoriété du site.

3. Une stratégie digitale a été mise en place en avril 2018 avec la création d'un **compte Twitter** et d'un **compte Facebook** qui viennent compléter la **chaîne YouTube** créée en 2017.

4. Le recueil de fiches projets : Le Tome 3 a été publié en avril 2018 et comprend 300 nouvelles fiches projets. 2 000 exemplaires ont été imprimés et distribués.

L'ensemble des tomes est disponible en version imprimée et en version numérique. Chaque fiche, à la demande, peut être extraite du recueil et adressée aux médias, au CGET, à la Commission européenne. Cela facilite la sélection et la valorisation des projets financés par les fonds structurels.

Google Map

Chaque fiche est géolocalisée sur une carte interactive disponible sur le site <https://europe.maregionsud.fr/que-fait-leurope-dans-ma-region/exemples-de-projets-finances/guides-des-projets-soutenus-par-des-financements-europeens-en-region-provence-alpes-cotes-dazur/>

La carte interactive compte 100 fiches projets FEDER et 60 fiches projets FSE géolocalisées.

5. Carnet de correspondance des lycéens 2018-2019 : Une page sur les fonds européens au travers du

message « La Région et l'Europe s'engagent pour l'avenir des jeunes ».

Cible : 280 lycées dans la région soit 193 220 lycéens touchés

6. Campagne de communication du 25 octobre au 25 novembre 2018 : Campagne Europe – Région : « L'Europe c'est du concret ! »

Les objectifs de la campagne :

- Faire progresser le sentiment d'information des citoyens résidents sur le territoire régional concernant les projets financés par l'Union Européenne.

- 4 spots radio (FEDER / FSE / FEADER / POIA): 820 diffusions sur les créneaux 7h-14h et 17h-19h sur 20 radios différentes

- 1 double page dans le quotidien 20mn sur une mise en valeur de 10 projets financés par l'Union européenne : 4 parutions = 380 000 lecteurs

- 1 campagne digitale avec déclinaison des 4 spots radio en 4 visuels : 3 566 667 affichages / impressions

7. Joli Mois de l'Europe 2018 :

- Une page dédiée sur le site internet <http://europe.regionpaca.fr/joli-mois-de-leurope-2018/>
- Un courrier d'appel à mobilisation co-signé par la Région et la Représentation de la Commission Européenne à Marseille adressé à l'ensemble du partenariat régional
- 40 évènements labellisés conjointement par la Région et la Représentation de la Commission Européenne à Marseille
- Une visibilité régionale, nationale et européenne
- Publications sur les comptes Facebook et Twitter Europe dans le Sud avec les hashtags #JMEurope et #UEinmyregion
- Affiches et Goodies adressés à l'ensemble des organisateurs

8. Journées Portes Ouvertes des bénéficiaires : La 1ère édition s'est déroulée en 2018 avec 6 journées Portes Ouvertes de bénéficiaires de financements européens organisées pendant le Joli Mois de l'Europe.

1 projet FEDER a organisé une journée portes ouvertes : MarineTech / Projet Helio

1 projet FSE a organisé une journée portes ouvertes : La Cité des Métiers

Evènements Facebook sponsorisés : Campagne Facebook Ads

Portée : 323 683 personnes

Affichages : 784 313

Nombre de réponses aux événements : 2 147

Les Journées Portes Ouvertes de bénéficiaires ont été médiatisées sur les réseaux sociaux avec notamment des vidéos réalisées en live lors de ces journées qui ont généré 3 300 vues.

9. Fête de l'Europe à La Ciotat et à Embrun

Stand Région avec distribution de programmes sur le Joli Mois de l'Europe, recueils de fiches projets et d'objets promotionnels. Environ 3 000 participants.

10. Evènement Sud Challenge

1800 lycéens ont participé à un grand évènement sur deux journées. Un quizz Europe a été organisé en association avec le CIED Eurocircle. Les trophées de clôture de l'évènement remis aux gagnants des épreuves portaient la mention du cofinancement de l'Union européenne.

11. Résumés citoyens : une nouvelle version, beaucoup plus communicante, a été produite et plébiscitée par la DG Regio.

12. Campagnes de communication de la DG Regio : Participation à deux campagnes de la DG Regio : Road Trip Project (route Méditerranéenne avec 3 projets mis en valeur) et campagne « EU delivers the Regions » avec le projet Helio.

13. Baromètre d'opinion : conformément à la stratégie de communication, un baromètre d'opinion a été effectué fin 2018.

Il avait pour objectifs de mesurer l'attachement des habitants de la Région Sud à l'Europe, leur sentiment sur l'appartenance, de France à l'Europe, leurs principales préoccupations, d'évaluer la connaissance de l'engagement de l'Europe en Région Sud : notoriété spontanée et assistée des fonds ; degré d'information ressenti. En raison de la mise en place du RGPD, le volet bénéficiaire n'a pas pu être réalisé, nous n'avons par conséquent pas pu évaluer la perception qu'ont les bénéficiaires (porteurs de projets financés) des dispositifs d'aide dont ils ont bénéficié.

Bilan 2018 : 21 actions réalisées

19 actions de communication programmées en 2018

Une seule action n'a pas pu être réalisée : achat d'objets promotionnels en raison de la fin du marché de la Direction de la Communication et de la Marque.

5 actions non programmées ont été réalisées en supplément :

- Bandeaux La Provence (une publication par mois)
- Nouvelle charte graphique Europe – Région
- Lettres électroniques d'actualité à destination des élus du territoire
- Campagne « UE delivers the Regions » de la DG Regio
- Campagne Road Trip Project de la DG Region

Soit 22 actions réalisées en 2018

NB : => La mise en place d'une stratégie digitale a permis la réalisation et la diffusion de vidéos réalisées en direct ou relayées par nos soins et par les bénéficiaires ou même les journalistes. Ainsi la ligne prévisionnelle de création de 12 vidéos pour un montant de 16 400€ TTC a été basculée sur la création de spots radio pour la campagne radio.

Comparatif :

- 8 vidéos de bénéficiaires réalisées par prestataire en 2017 : **7 600€ TTC pour 176 vues**
- 8 vidéos réalisées sur les réseaux sociaux : en 2018 : = **0€ pour 3 300 vues**

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Point de situation sur la mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée dans le cadre de l'axe 4 :

1- Le déploiement de l'axe 4 globalement retardé par la mise en œuvre des ITI

L'enveloppe dédiée aux ITI au sein de l'axe 4 représente un peu plus des 2/3 de l'enveloppe totale.

Or, les conventions de mise en œuvre des ITI ont été signées entre fin 2015 (22/12/2015 pour la Métropole Aix Marseille Provence) et début 2017 (23/02/2017 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon) ce qui a décalé la publication des 1ers appels à propositions ITI de plus d'un an (22/04/2016 pour l'ITI TPM) par rapport aux autres thématiques du PO FEDER/FSE 2014/2020 (premiers appels publiés dès le 22/01/2015).

Ainsi, 27 appels avaient été publiés sur les autres axes FEDER du PO régional 2014/2020 avant le lancement du 1er appel à propositions ITI.

2- Mais une programmation de l'axe 4 désormais pleinement qualitative

Après une phase de démarrage laborieuse, la mise en œuvre de l'axe 4 a nécessité un saut qualitatif dans le travail partenarial avec les OI ITI et les autres acteurs-relais régionaux.

A titre d'exemple, les 2 premiers appels ouverts fin 2015 concernant l'axe 4 hors ITI n'ont pas été couronnés de succès (2 dépôts, 1 seul dossier recevable) et les premiers appels lancés en 2016 dans le cadre des ITI ont connu un déchet important : environ 40% des dossiers déposés étaient irrecevables et 1/3 des dossiers instruits inéligibles.

Désormais, l'accompagnement réalisé en amont des dépôts de dossier, par les OI notamment, permet d'obtenir des résultats satisfaisants en terme de qualité des dossiers (91% de dossiers recevables en 2017 et 95% en 2018) et de dynamique de programmation (50% de l'enveloppe programmée fin 2018 / 93% potentiellement programmée fin 2019).

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

- Formations des agents

- Formations des bénéficiaires après les CRP
- Amélioration des outils à destination des porteurs de projets et des bénéficiaires : notamment ouverture complète du portail e-synergie : demande de paiement et demande subvention

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

PO FEDER-FSE non concerné

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

PO FEDER-FSE non concerné

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

PO FEDER-FSE non concerné

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PO FEDER-FSE non concerné

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions d'Europe où **les contrastes sont les plus saisissants**, en termes de diagnostic économique, social et territorial, d'opportunités ou de menaces. La stratégie UE2020 appliquée à son territoire offre l'opportunité d'en atténuer les aspects les plus préoccupants tout en maintenant et valorisant ses forces et sa diversité.

Face à ces disparités, **le fil rouge de toute la stratégie déployée au sein du PO a été l'emploi**. En effet, les indicateurs tels que le taux de chômage régional, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, les sorties précoces du système éducatif, le taux d'emploi et le niveau de formation plaçaient systématiquement la région SUD en mauvaise position au regard des régions françaises et des régions européennes développées.

Pour mettre en œuvre cette ambition, l'AG a souhaité instaurer une démarche intégrée concentrant les effets leviers pour le FEDER sur 4 axes et 15 priorités d'investissement resserrées et pour le FSE sur 1 seul axe et 1 priorité d'investissement, ainsi qu'une concentration thématique allant au delà du seuil de 80% fixé par le règlement.

Pour 2014-2020, l'objectif du PO régional est donc bien de participer au défi majeur de l'UE: assurer à l'horizon 2020 un emploi de qualité, durable, pour tous et sur tout le territoire – en intervenant sur les trois volets de croissance identifiés dans la stratégie UE2020 :

- A - Une croissance inventive, qui crée des emplois et des savoirs;
- B - Une croissance soutenable qui préserve et valorise nos ressources;
- C - Une croissance inclusive qui donne une chance à chacun.

A – Agir pour une croissance inventive, qui crée des emplois et des savoirs - OT 1 - OT 3 et OT 2

Il s'agit en premier lieu de préparer l'emploi des futures générations au travers de nouvelles niches de croissance. Le poids de la R&D en Provence-Alpes-Côte d'Azur se révèle peu important dans l'économie régionale au regard de sa situation en terme de production scientifique et dispose d'un réel potentiel de croissance. La Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Région conduit à concentrer les moyens d'intervention pour soutenir le développement des domaines les plus porteurs. Dans ce cadre, la PI1a de l'axe 1 du FEDER soutient des projets contribuant à l'accroissement des activités de recherche scientifique appliquées. Depuis le début de la programmation, 13 opérations ont été conventionnées dans les domaines de la recherche alimentaire, la santé, l'environnement, la physique, totalisant 21 infrastructures de recherche (IR1a). Sur ces 21 infrastructures de recherche, le tiers a déjà fait l'objet d'un soutien effectif du FEDER. Ces projets, généralement inscrits au Contrat de Projet Etat-Région 2015-2020, visent à accroître l'attractivité régionale dans ces secteurs et à promouvoir l'interaction entre la recherche et le monde économique par la mise en place de laboratoires et de plateformes de recherche de haut niveau.

La PI1b est axée sur les actions qui visent à soutenir les entreprises ou les actions dans la R&D et l'innovation ayant un effet levier sur le secteur privé. Au 31/12/2018, elle avait déjà conduit au conventionnement de 21 opérations. En outre, 70 entreprises ont bénéficié d'un soutien du FEDER au

cours de l'année 2018.

Le tissu économique de la région Provence Alpes Côte d'Azur est d'une grande diversité. Il comprend d'un côté des grands donneurs d'ordre de niveau international, dont les centres de décision sont souvent en dehors de la région, positionnés sur des secteurs stratégiques, et de l'autre une très grande majorité (plus de 90%) de PME et TPE dont les capacités de développement sont très réduites. Il est nécessaire de faire en sorte que ces dernières puissent accéder aux financements dont elles ont besoin pour développer leurs projets, dans un contexte de contraction de l'offre de financements privés.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place sur la période 2007-2013 deux dispositifs d'ingénierie financière. Le succès remporté par ces IF conjugué aux besoins toujours pregnants des PME regional, a conduit la Région à développer ce mode de soutien. Ainsi, depuis le démarrage de la programmation 2014-2020, 3 instruments financiers sur les PI 3a et 3d ont été conventionnés, avec l'objectif de soutenir le développement économique, l'innovation et la croissance des PME, notamment à l'international. Deux instruments de capital risque sont portés par la SAS PACA Investissement alors que l'EPIC BPI France porte un Fonds de garantie d'emprunt permettant aux petites entreprises d'accéder plus facilement à l'emprunt bancaire et ainsi se développer. Le nombre d'entreprises soutenues via les instruments financiers visé pour 2023 est de 745.

Sur l'OT 2 dédié au développement de l'économie et des service numériques, la programmation a démarré dès début 2016 avec le conventionnement de deux operations d'envergure : le déploiement de la fibre très haut débit dans les territoires alpins, "zones blanches" du THD en Région pour un coût total de 80 M€ et un montant de FEDER de 20 M€. Ces deux operations ont pris du retard. Entre temps, l'intérêt par le privé du déploiement de la fibre THD dans des zones jusqu'ici délaissées par l'initiative privée a évolué. Ce changement de modèle économique fait suite à l'ouverture par le gouvernement d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMEL), par laquelle les gestionnaires de réseaux d'initiative publique (RIP) peuvent, depuis janvier 2018, solliciter de nouveaux les opérateurs privés pour le déploiement de leurs réseaux THD.

Si l'évolution des paradigmes économiques de construction et d'exploitation a un impact sur la PI 1a du PO, le soutien par le FEDER de nouveaux produits et services numériques à destination des territoires et des citoyens, objet de la PI 2c, conserve une dynamique et un potentiel de programmation significative. Ainsi, 7 dossiers ont été conventionnés depuis le début de la programmation. Citons en 2018 le projet de développement de nouveaux services liés au système d'information géographique de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, qui propose dans les Alpes de Hautes Provence une variété d'informations numériques aux habitants de ce territoire.

B – Promouvoir une croissance soutenable qui préserve et valorise nos ressources - OT 4 et OT 6

Cet objectif se répartit sur 2 orientations : l'investissement pour la transition énergétique et la protection et valorisation des ressources.

La région Provence Alpes Côte d'Azur souffre d'un grand déficit en matière de réduction des émissions de CO2, problématique en terme de lutte contre le changement climatique, santé publique et attractivité du territoire et d'une sous-exploitation de son potentiel en matière d'énergies alternatives qui la place de plus dans une situation de dépendance énergétique. Par ailleurs, la région bénéficie d'une remarquable biodiversité qui contribue fortement à son attractivité mais qui est menacée par l'urbanisation et une gestion insuffisamment raisonnée des milieux.

Dans ce contexte, le FEDER au travers de son axe 3 soutient le développement et l'utilisation d'énergies issues de sources renouvelables, l'efficacité énergétique, le développement d'une mobilité urbaine durable et la protection et restauration de la biodiversité.

Sur la PI4a, 4 opérations ont été conventionnées. Il s'agit de projets de production énergétique innovante et reproductible à partir d'eau de mer comme par exemple la Centrale de production de froid et chaud sur le périmètre d'Euroméditerranée de la société THASSALIA permettant le raccordement et la livraison du périmètre immobilier et visant une réduction des GES de 2230 Tonnes équivalent CO2.

Dans le cadre de la PI4c, 9 projets de réhabilitation énergétique de logements ont été conventionnés bénéficiant à 860 ménages et à terme 1592.

27% de la consommation régionale d'énergie est absorbée par les transports et la région connaît de graves problèmes de pollution, saturation du trafic et difficultés de déplacement. La PI4e soutient les projets en faveur du déploiement de mode de transport durable et 18 opérations ont déjà été conventionnées sur cet objectif. Cette priorité a financé:

- des pôles d'échanges multimodaux avec parc relais afin de faire baisser la part des déplacements en voiture et de favoriser l'usage des transports collectifs (pôle d'échanges Nikaïa à Nice, pôles d'échanges multimodal d'Aubagne, de La Ciotat et de Cagnes s/Mer, parc relais de la Boiseraie à Marseille, de la gare d'Orange...)
- l'extension de la ligne de tramway dans le quartier des Moulins à Nice, visant à faciliter les déplacements vers les zones d'emploi et le désenclavement de ce quartier prioritaire.

L'attractivité des transports collectifs est aussi soutenue par l'amélioration des systèmes d'information des usagers et les facilités de déplacements qui leur sont proposées. A ce titre, le FEDER a soutenu des projets d'études, de mise en place ou d'extension de systèmes de billettiques interopérables, d'information du public ou d'exploitation réseau (départements du Var et des Hautes Alpes, Pays d'Aubagne).

La biodiversité régionale est exceptionnelle et sa préservation répond à un enjeu environnemental en luttant contre la dégradation de la faune et de la flore, de la qualité de l'air mais aussi économique dans une optique de développement des parcs naturels et de leur économie et du tourisme durable. Le soutien du FEDER par l'OS6d a permis de conventionner 6 projets de restauration de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Parmi ceux-ci figure les travaux d'aménagement du seuil du Grand pont de la Bléone. Ils ont pour objectifs de rétablir les continuités biologiques amont/aval de la Bléone pour réduire les pressions sur la biodiversité (notamment par le rétablissement de la libre circulation piscicole), de rétablir les continuités sédimentaires amont/aval de la Bléone pour restaurer le cours d'eau et d'atteindre un état cible du fond de lit de la Bléone dans la traversée de Digne les Bains pour réduire les risques d'inondation.

C – Soutenir une croissance inclusive qui donne sa chance à chacun (FSE)

La région connaît un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (16% des moins de 25 ans et 21% des plus de 50 ans) et des inégalités sociales parmi les plus élevées de France. Globalement on observe sur le territoire un faible niveau de formation de la population (39,4% de personnes sans qualification) alors que les jeunes diplômés peinent à accéder à leur premier emploi. Il est donc nécessaire de renforcer les dispositifs de lutte contre les exclusions, d'orientation, d'accompagnement et de formation des publics

concernés.

Sur l'OS5a, 11 opérations ont été conventionnées dans l'objectif d'améliorer et de diversifier l'offre des structures de formation et d'accompagnement et proposer des dispositifs innovants et spécifiques au public tout au long de la vie. Par exemple le projet du Centre Ressources Illettrisme vise 2 objectifs: donner un meilleur accès à une information de qualité adaptée à des publics ne maîtrisant pas la langue française, apporter les savoirs de base afin qu'ils puissent accéder à une formation et améliorer leur accompagnement par la professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle. La Cité des métiers a reçu le soutien du FSE pour son projet visant, à partir d'un recensement des besoins spécifiques, à construire une offre adaptée aux différents territoires régionaux, lisible, diversifiée et en adéquation pour toute personne en recherche de construction/sécurisation de son parcours professionnel.

Pour répondre au besoin d'élever le niveau de qualification, le FSE est intervenu au titre de l'OS5b pour soutenir la Commande publique régionale de formation professionnelle continue qui vise l'obtention d'une certification reconnue de niveaux V à III (diplôme, titre ou certificat, potentiellement dans tous types de spécialités, en fonction des diagnostics locaux), afin de faciliter l'accès ou le retour à un emploi qualifié durable de demandeurs d'emploi non qualifiés ou ayant une qualification obsolète ainsi que le développement de compétences professionnelles complémentaires. Si la commande régionale représente 84% du FSE mobilisé, d'autres opérations ont également été soutenues dans le cadre de l'OS5b comme les 2 actions du FONGECIF, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le domaine de la formation dans les métiers de l'alimentaire ou encore de l'Ecole centrale de Marseille pour proposer une formation qualifiante aux métiers du numérique. Au total, 11 opérations ont été conventionnées jusqu'au 31 décembre 2018.

L'OS 5c, consacré aux publics ayant le moins d'opportunité et les plus éloignés de l'emploi, notamment les personnes placées sous main de justice (mineurs suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou majeurs suivis par Administration Pénitentiaire) et les jeunes en errance éducative, a soutenu 26 opérations conventionnées. L'objectif de ces dispositifs est l'acquisition de savoirs et de compétences qui doivent enclencher la construction d'un parcours d'intégration socio-professionnelle ou de réinsertion : le projet de chantiers éducatifs de la Fondation d'Auteuil s'adresse à des jeunes déscolarisés et parfois profondément désocialisés, l'accompagnement global des personnes sous main de justice de l'ADAI vise à favoriser l'insertion et prévenir la récidive de personnes en semi liberté ou en fin d'incarcération par des modules de savoirs de base, un accompagnement personnalisé à l'emploi et à la levée des freins ...

Même diplômés, les jeunes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur rencontrent de grandes difficultés d'insertion professionnelle dues à une méconnaissance ou une mauvaise utilisation des outils de recherche d'emploi, une mauvaise perception du tissu économique local, national ou international correspondant à leur corps de métier et à un manque d'expérience professionnelle valorisable sur le marché de l'emploi. Dans le cadre de l'OS5d, 3 opérations portées par le Conseil regional SUD (dispositif FAJE Formation et accompagnement des jeunes diplômés vers l'emploi) ont été soutenues par le FSE. Ce dispositif vise à permettre à ces jeunes de s'insérer professionnellement ou pour certains d'entre-deux, d'intégrer une formation leur permettant d'accéder à une qualification qui leur fait défaut afin, à moyen terme, de trouver un emploi. Il consiste en une phase de formation suivie de stages/missions en région pour les bacheliers et à l'étranger pour les bac+3.

D – La stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires OT 8 et OT 9

La région SUD est marquée par une forte proportion de personnes en situation de pauvreté. 282 quartiers urbains prioritaires ont été identifiés dans le cadre de la politique de la ville dans lesquels on trouve un fort

taux de chômage, des personnes en grand précarité, des concentrations de difficultés sociales élevées et des conditions de vie dégradées. L'action en faveur de ces quartiers constitue une priorité en matière de cohésion sociale. Les métropoles Aix-Marseille Provence, Toulon Provence Méditerranée, Nice Côte d'Azur et la communauté d'agglomération Grand Avignon par le biais d'une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires, à l'aide de 4 Investissements territoriaux Intégrés (ITI), ont mobilisé le FEDER par la mise en oeuvre des PI8a et PI9a.

Sur la PI8a, 4 opérations ont été conventionnées dans le cadre des ITI visant à favoriser la revitalisation du tissu économique des quartiers prioritaires et à améliorer les conditions d'accès et de maintien à l'emploi des habitants de territoire. Le projet ECOBAT'IN de la CCI Nice Côte d'Azur a ainsi conduit à la mise en place sur un QPV de la ville de Nice des actions d'accompagnement des porteurs de projets locaux pour soutenir l'entrepreneuriat. Il a contribué à la commercialisation de locaux vacants pour soutenir le commerce de proximité et étudie, dans une démarche de développement durable, la faisabilité de la création d'une filière de l'écoconstruction et de la mise en place d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Autre illustration : dans le cadre de la requalification des pieds d'immeubles du centre ancien de Hyères, 28 entreprises ont bénéficié d'un soutien et 1260 m² de locaux ont été réhabilités pour développer l'implantation d'activités commerciales et artisanales.

Sur l'axe 4, il s'agit également d'améliorer l'employabilité des habitants de ces quartiers en proposant les services nécessaires par la création et l'aménagement d'infrastructures sociales, sanitaires et éducatives. 12 opérations ont été conventionnées sur la PI9a, dédiée à cette thématique. Les travaux d'agrandissement et de rénovation de la MSP Rocade Sud Avignon visent à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement sanitaire et médical coordonné par les professionnels de santé de la MRS et en partenariat avec les acteurs sociaux en faveur de l'employabilité des jeunes mères (moins de 25 ans) en situation de vulnérabilité psychique et de précarité sociale, et le plus souvent en situation de monoparentalité. La création du centre social de la Ruche intervient dans un des quartiers de Nice, où la précarité sociale est forte et doit améliorer l'employabilité des habitants du quartier en créant un lieu ressource en termes d'information et en permettant un suivi personnalisé et renforcé de formation et d'accompagnement.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Malgré une forte mobilisation des équipes autour de l'objectif de performance en 2018, le cadre de performance n'a pas pu être atteint sur l'ensemble des axes prioritaires. Seuls les axes 1, 3 et 5 sont performants et débloquent la réserve attribuée.

Concernant les axes 2 et 4, bien que de gros efforts aient été fournis, notamment au niveau de la certification pour l'indicateur financier, des situations particulières sur certains dossiers, majeurs pour l'atteinte du cadre de performance, ne permettent pas de débloquent la réserve sur l'axe concerné. En revanche, la situation critique est évitée sur le Programme. Les deux axes se trouvent en situation de réallocation de leur réserve vers les axes performants du PO.

Situation de l'axe 2 :

L'axe 2 représentait un véritable défi fin 2017 du point de vue de 3 indicateurs sur les 4 inclus dans le cadre de performance pour lesquels 2 d'entre eux ont pu atteindre leurs cibles (l'indicateur financier ainsi que l'indicateur concernant le nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique). En revanche, la cible relative au nombre de prises FTTH n'a pas pu être atteinte. Plusieurs facteurs, externes à l'autorité de gestion, sont à mettre en cause :

Dans le cadre de la Pi2a « Connecter au Très Haut Débit les sites prioritaires stratégiques pour le territoire régional » 2 opérations ont été conventionnées depuis 2015 :

- La construction du réseau d'initiative publique très haut débit du département du 06 porté par Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO): 10 millions de FEDER
- Le déploiement du très haut débit pour les entreprises et sites à enjeux des départements du 04 et du 05 porté par le SICTIAM: 9 millions d'euros de FEDER

Ces opérations ont permis le raccordement de 6441 prises FTTH sur le territoire soit seulement 32% de la cible définie.

Ce décalage s'explique d'abord dans le **retard important pris par les bénéficiaires pour réaliser leurs projets**. Les choix de montages des projets ont occasionnés, pour le SMO comme pour le SICTIAM, d'importantes difficultés opérationnelles qui ont fortement limité le rythme du déploiement.

Au-delà de ce retard dans leur mise en œuvre, le soutien du FEDER prévu sur chacun de ces projets a été remis en cause en 2018, pour des causes exogènes au cofinancement européen.

- **Situation du SICTIAM :** Suite à un soupçon de fraude, le Président de la Région a déclenché fin septembre 2018 la procédure dite article 40 du code de procédure pénale qui consiste à transmettre le

dossier au Procureur de la République. Bien que les dépenses déjà certifiées dans ce dossier ne soient pas concernées par les soupçons d'irrégularité et que par conséquent il n'y ait pas d'impact financier dans les comptes de l'AG, le déclenchement de cette procédure, **signalée à l'OLAF via la CICC en novembre 2018**, a pour effet, en application de notre DSGC, de suspendre tout versement de subvention sur ce dossier. La poursuite de l'opération est désormais liée à la décision du Procureur qui n'a pas encore été rendue.

- **Situation SMO** : Sur le dossier de déploiement du THD pour les entreprises et les sites à enjeux des départements 04 et 05 porté par le Syndicat Mixte Ouvert THD (SMO THD), le SMO a lancé un appel à manifestation d'engagement locaux à l'été 2018. Cette procédure dite AMEL vise à proposer aux entreprises privées la reprise des travaux de déploiement et d'exploitation des réseaux THD d'initiative publique. Plusieurs opérateurs privés ont répondu à cet AMEL. Parmi eux, SFR qui a proposé au SMO de prendre en charge financièrement l'ensemble du programme de déploiement du THD dans les départements 04 et 05, y compris le périmètre de travaux couvert par le projet FEDER. Cette décision, intervenue en conseil communautaire en décembre 2018, a conduit à stopper toute action sur le dossier.

Perspectives 2023 :

Sur la PI2a, contribuant à l'indicateur "nombre de prises FTTH", une troisième opération a déjà été programmée et est en cours de conventionnement au 31.12.2018 :

- L'extension du réseau départemental de communications électroniques THD porté par le CD 84 : 5,3 de FEDER (comité de programmation de décembre 2018).

Les prises raccordées dans le cadre de ce projet n'ont pu être prises en compte dans le cadre du RAMO étant donné que le conventionnement n'était pas encore effectif au 31 décembre. On peut néanmoins noter qu'au 31/12/2018, 7138 prises ont été raccordées dans le cadre de ce projet qui permettra le raccordement de 18 300 prises.

Toutes les autres zones blanches identifiées en 2014 devant être couvertes par des réseaux d'initiative publics et potentiellement bénéficier d'un soutien FEDER seront finalement prises en charge par des opérateurs privés. Un transfert de FEDER de l'axe 2 vers un autre axe, au delà des 6% de la réserve, est envisagé face à l'absence de besoins.

Situation de l'axe 4 :

Une cible prévisionnelle 2018 de l'indicateur CO01 partiellement atteinte

2 des 3 indicateurs d'analyse du cadre de performance ont atteint la cible prévisionnelle de l'année 2018. La cible de l'indicateur IR9a concernant les espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de service sociaux, a même été dépassée.

L'indicateur CO01 atteint un niveau plus faible pour deux raisons principales :

- Le retard global de mise en œuvre du volet urbain en début de programmation abordé en section

14.1 est un premier axe d'analyse.

De plus, la dynamique de programmation a été plus compliquée à mettre en route sur la Pi8a que sur la Pi9a même si elle est désormais réelle :

- la Pi8a représente à ce jour 1/3 des dossiers programmés au niveau de l'axe 4 mais 2/3 des dépôts de l'année 2018.
- Les dépôts de l'année 2018 sur la Pi8a représentent la ½ des dépôts depuis le début de la programmation
 - Enfin, deux dossiers programmés en 2017 et qui devaient permettre de valoriser un nombre d'entreprises soutenues important ont rencontré des retards et/ou difficultés de mise en œuvre, dont l'AG n'a réellement eu connaissance, pour l'un d'entre eux, que début 2019 lors de la transmission des pièces constitutives de la première demande d'acompte. Ceci a empêché la valorisation d'au moins 34 entreprises, et a affecté l'atteinte du cadre de performance.

Ainsi, le retard pris au niveau de la programmation a fait reposer l'atteinte du cadre de performance sur un nombre limité de dossiers. Les soucis dans la mise en oeuvre d'un de ces dossiers a conduit à la non atteinte du cadre de performance.

Mais des perspectives solides pour l'atteinte de la cible 2023.

La dynamique actuelle de programmation sur la Pi8a permet d'envisager sereinement l'atteinte de la cible 2023 pour l'ensemble des indicateurs de l'axe 4 d'autant plus que 8 appels à propositions supplémentaires sont en cours ou prévus sur l'année 2019.

C'est également vrai pour le CO01, même si les programmations réelles des opérations actuellement en phase d'instruction devaient être revues à la baisse, d'autant plus que la majorité des appels à propositions prévus sur l'année 2019 sur l'axe 4 concernent la Pi8a.

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	15 janv. 2020		Ares(2020)362172	Résumé à l'attention des citoyens	20 janv. 2020	nguefore
Réponse de l'AG à la lettre d'observation relative au RAMO	Résumé à l'intention des citoyens	15 janv. 2020		Ares(2020)362172	Réponse de l'AG à la lettre d'observation relative au RAMO	20 janv. 2020	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /5.10iii-ESF.M.2014.M. Échec des valeurs: 2,00 - 3,00
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /5.10iii-ESF.M.2014.T. Échec des valeurs: 2,00 - 3,00
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/OS6.1/Ir61 . Échec des années: 2014, 2015, 2016, 2017, 2018
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/OS6.2/Ir62 . Échec des années: 2014, 2015, 2016, 2017, 2018
Avertissement	2.28	Instruments financiers PACA INVESTISSEMENT, [Prises de participation]: 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1a, indicateur: Ir1a, catégorie de région: M, année: 2017 (1 025,00 < 1 821,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1a, indicateur: Ir1a, catégorie de région: M, année: 2018 (1 025,00 < 1 821,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS3a, indicateur: Ir3a, catégorie de région: M, année: 2017 (9,90 < 14,53). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS3a, indicateur: Ir3a, catégorie de région: M, année: 2018 (9,90 < 14,53). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS3d, indicateur: Ir3d, catégorie de région: M, année: 2016 (0,13 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS3d, indicateur: Ir3d, catégorie de région: M, année: 2017 (-2,80 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS3d, indicateur: Ir3d, catégorie de région: M, année: 2018 (-2,80 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS2c, indicateur: Ir2c, catégorie de région: M, année: 2016 (73,04 < 73,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS2c, indicateur: Ir2c, catégorie de région: M, année: 2017 (73,00 < 73,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS2c, indicateur: Ir2c, catégorie de région: M, année: 2018 (73,00 < 73,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS4a, indicateur: Ir4a, catégorie de région: M, année: 2018 (9,40 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS4e, indicateur: Ir4e1, catégorie de région: M, année: 2016 (324,39 < 332,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS4e, indicateur: Ir4e1, catégorie de région: M, année: 2017 (324,39 < 332,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS9a4, indicateur: Ir9a, catégorie de région: M, année: 2018 (1 560,00 < 1 567,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1b, indicateur: Ir1b1, catégorie de région: M, année: 2017 (76,00 > 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1b, indicateur: Ir1b1, catégorie de région: M, année: 2018 (76,00 > 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1b, indicateur: Ir1b2, catégorie de région: M, année: 2017 (586,00 > 539,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1b, indicateur: Ir1b2, catégorie de région: M, année: 2018 (586,00 > 539,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1b, indicateur: Ir1b3, catégorie de région: M, année: 2017 (207 443,00 > 199 678,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1b, indicateur: Ir1b3, catégorie de région: M, année: 2018 (207 443,00 > 199 678,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS6.1, indicateur: Ir61, catégorie de région: , année: 2018 (1,31 < 2,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 272,28 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 9a, indicateur: IR9a, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 374,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 381,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 393,27 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 9a, indicateur: CO37, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 531,74 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 531,74 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 551,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 555,05 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 563,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,66 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,90 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 240,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6b, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 240,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6b, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 106,52 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 114,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6b, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 114,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6b, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 132,45 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6a, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 132,45 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6a, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6c, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6c, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (45 < 193).